



Analyse et préféabilité d'un projet d'appui à l'enseignement technique et la formation professionnelle agricole en Angola

Rapport d'étude

Novembre 2019

Mission commanditée par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation (MAA) français



Sommaire

Contexte et objectifs de l'étude3

La coopération franco-angolaise dans les secteurs de l'enseignement professionnel et supérieur et le secteur agricole3

Les objectifs de l'étude4

Mise en œuvre de l'étude5

Cartographie de l'Angola5

Composition de l'équipe d'experts6

Programmation des 2 missions6

Démarche proposée6

Analyse, synthèse et propositions7

Analyse de la demande de formation agricole et rurale en Angola7

Demande économique et institutionnelle7

Demande technique et environnementale12

Demande sociale14

Le système éducatif Angolais et la formation agricole et rurale16

Les tutelles ministérielles16

L'organisation du système éducatif et de formation professionnelle (ETFP, niveau « infra bac »)17

La formation des enseignants17

La formation qualifiante pour adultes ou jeunes déscolarisés18

Les instances de gouvernance de l'enseignement technique et professionnel18

Les enjeux démographiques et les taux de scolarisation18

La formation professionnelle agricole et rurale18

La formation des agriculteurs19

Les réformes en cours du système éducatif20

Le rôle spécifique des ITAs et diagnostic20

Le dispositif national des instituts techniques agricoles20

Les éléments saillants du diagnostic des ITAs22

Synthèse26

Propositions d'actions de coopération bilatérale entre l'enseignement technique et professionnel agricole angolais et français27

L'analyse du cadre institutionnel de la formation initiale et continue à différents niveaux27

La gouvernance des ITAs pour une meilleure efficacité dans l'exercice de leurs missions27

L'amélioration de la qualité de la formation27

La réflexion sur la construction d'un modèle économique des ITAs pérenne27

Le positionnement des ITAs comme acteurs du développement agricole de leur territoire27

Pré faisabilité d'un futur projet d'appui à la FAR28

Finalité et cible du projet28

Résultats attendus28

Les activités financées31

Termes de références de l'étude de faisabilité du projet31

Estimation du budget projet34

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

LA COOPERATION FRANCO-ANGOLAISE DANS LES SECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET SUPERIEUR ET LE SECTEUR AGRICOLE

Le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur est le secteur de la coopération bilatérale dans lequel la France dispose du plus d'expérience en Angola à travers le réseau des écoles Eiffel et le projet ANGOSUP, qui a permis la mise en place de l'ISTAM (Instituto superior de tecnologia agro-alimentar de Malanje). Par ailleurs, Expertise France intervient actuellement comme opérateur, sur des fonds de l'Union Européenne, pour le développement de l'enseignement professionnel (projet RETFOP) et supérieur (PAES).

Depuis 2017, les relations entre la France et l'Angola dans le domaine agricole se sont particulièrement renforcées. L'accord intergouvernemental de coopération, signé le 1er mars 2018 à l'occasion de la visite en Angola du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian, définit le cadre de la coopération franco-angolaise dans le domaine agricole.

Depuis cette signature, le renforcement de cette coopération dans le domaine agricole aura été marqué par :

- la visite d'État de S.E. João Lourenço, Président de la République d'Angola, en France du 28 au 30 mai 2018. A cette occasion, le Président de la République, accompagné de son Ministre de l'Agriculture, M. Nhunga, a visité le lycée agricole de Toulouse-Auzeville et la coopérative Arterris à Castelnaudary ;
- la signature entre le gouvernement angolais et l'AFD du projet de développement de l'agriculture commerciale (CADP, 79 M EUR) en mai 2018. Ce projet, en co-financement avec la Banque Mondiale, propose un financement sous forme de prêt souverain aux conditions de marché ;
- la réalisation d'une étude d'opportunité de marchés agricole et agroalimentaire sur l'Angola, réalisée par l'opérateur Business France fin 2018 ;
- la réalisation d'une mission d'experts français, en novembre 2018, consacrée à l'enseignement agricole, agroalimentaire et vétérinaire ;
- la réalisation d'une mission d'appui au gouvernement angolais pour l'élaboration d'une stratégie de production de vaccins destinés à l'élevage en mars 2019 ;
- le renforcement de la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur agro-alimentaire avec l'ISTAM et l'université de Huambo, soutenu par un financement de l'Etat français en avril 2019 ;
- une étroite concertation au niveau du groupe de travail prévu par l'article 5 de l'Accord et des rencontres sectorielles qui en ont découlé ;
- la tenue régulière de groupes de travail franco-angolais dans le domaine agricole à Luanda et l'élaboration d'un projet de plan d'action.

La venue en Angola en avril 2019 du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation français, M. Didier Guillaume, a été l'occasion de signer une déclaration conjointe entre les deux ministres en charge de l'agriculture. Le Président de la République angolais a rappelé à cette occasion son souhait de faire de l'agriculture et de l'agroalimentaire l'un des piliers du développement économique angolais ainsi qu'un étendard de la coopération stratégique entre les deux pays. Cette déclaration propose de structurer la coopération autour de trois axes : (i) un appui au développement de la production agricole et agroalimentaire en Angola ; (ii) un appui au renforcement des capacités des institutions angolaises ; (iii) un appui à la formation agricole et vétérinaire.

Dans le domaine de l'appui à la formation agricole et vétérinaire, les parties françaises et angolaises ont notamment rappelé leur souhait de :

- Développer une coopération concernant l'enseignement professionnel agricole, en particulier au niveau secondaire, pour renforcer la capacité des cadres et favoriser l'employabilité des jeunes dans l'activité agricole. Cette coopération privilégiera le réseau des lycées agricoles angolais (ITAs) et portera notamment sur la formation destinée à la professionnalisation des élèves. L'ENSFEA et les établissements techniques agricoles français pourront apporter un appui dans ce cadre ;
- Mettre en œuvre une coopération bilatérale déterminée et ambitieuse dans le secteur de l'enseignement secondaire agricole, en développant un projet commun à l'Institut agricole de Tchivinguiro. A ce titre, l'Ambassadeur de France en Angola, M. Sylvain Itté, accompagné d'une délégation franco-angolaise, s'est rendu à l'ITA de Tchivinguiro le 3 mai 2019.

Enfin, à l'occasion de la visite en France de la Ministre angolaise de l'Éducation, la DGER, avec la présence d'une représentation de l'AFD, a accueillie le 14 novembre dernier une délégation angolaise de haut niveau de 7 personnes. Ainsi, la délégation angolaise a pu visiter le lycée agricole du Chesnoy (Loiret). Cette visite a permis une illustration concrète de l'approche et du savoir-faire de l'enseignement agricole technique français en matière de formation initiale et continue, en lien avec le monde de la recherche, les professionnels et les territoires. Sur cette base, les parties angolaise et française ont pu évoquer les futurs développements de cette coopération stratégique.

LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Les termes de référence de l'étude sont rappelés en annexe 1.

Les objectifs assignés consistaient à :

- Préciser les actions de coopération à conduire dans le domaine de l'enseignement professionnel agricole, conformément aux engagements pris par les deux parties française et angolaise à l'occasion de la signature de la déclaration conjointe le 2 avril 2019 ;
- Identifier les axes d'intervention possibles d'un futur projet d'appui à la formation agricole et rurale en Angola, pour lequel les autorités angolaises seraient prêtes à solliciter un financement sur prêt auprès de l'AFD.

Deux missions ont donc été réalisées entre août et septembre 2019 et se sont concentrées sur l'enseignement technique et professionnel angolais dispensé par les Instituts moyens agraires (ITAs, institutos técnicos agrários, équivalent des lycées agricoles dans le système français). Les experts mandatés par le ministère français de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) étaient plus spécialement chargés d'identifier les axes de coopération dans le secteur de l'enseignement agricole susceptibles de mobiliser l'expertise du MAA alors que de leur côté, les experts mobilisés par l'AFD étaient chargés d'identifier des opportunités d'appui qui s'inscrivent dans la politique nationale et se matérialisent par des investissements (soft, équipements, infras) avec une approche globale sur les ITAs.

Les résultats attendus de cette étude s'articulent autour de 5 grands axes :

- Synthétiser les éléments contextuels du secteur de la formation professionnelle agricole angolaise ;
- Effectuer un diagnostic de l'Institut Technique Agraire de Tchivinguiro ;
- Effectuer un diagnostic des formations dispensées par les ITAs en Angola ;
- Proposer les termes de référence d'un projet de coopération entre les acteurs de l'enseignement technique et professionnel angolais (agricole, agroalimentaire et aquacole) et les acteurs de l'enseignement technique français avec pour pivot l'ITA de Tchivinguiro ;
- Effectuer une préféabilité d'un futur projet d'appui à la FAR, susceptible de faire l'objet d'une requête des autorités angolaises pour un prêt souverain de l'AFD (besoins en investissement).

CARTOGRAPHIE DE L'ANGOLA

Les 3 provinces de Huila, Kwanza Sul et Malange ont fait l'objet de déplacements des experts.



Figure 1 : carte de l'Angola

COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EXPERTS

Abdoulaye YEYE (réseau FAR)

Aurélié THSIBANGU (Ambassade de France en Angola)

Christophe LESUEUR (Montpellier SupAgro)

Franck LAPRAY (MAA/DGER/Inspection enseignement agricole)

Guillaume BAUD (Montpellier SupAgro)

Jean-Claude GRACIA (ENSFEA)

Michel LEVEQUE (Conseiller pour les affaires agricoles Afrique du Sud)

Nacatolo FILIPE (AFD)

Pascal LANTERNIER (EPLEFFPA de la réunion)

Virginie DAGO (AFD)

PROGRAMMATION DES 2 MISSIONS

L'étude a été menée en 2 phases. Une première mission s'est déroulée du 17 au 24 août 2019 pour réaliser un diagnostic sur l'ITA de Tchivinguero dans la province de Huila. Une deuxième mission s'est ensuite tenue du 23 septembre au 02 octobre, avec un temps à Luanda pour les rencontres institutionnelles et avec les bailleurs, et un temps sur 2 provinces, celle de Kwanza Sul (avec l'ITA de Waku Kungo) et celle de Malanje (avec l'ITA de Malanje).

Les programmes de ces 2 missions sont rappelés en annexe 2.

DEMARCHE PROPOSEE

La démarche proposée pour la réalisation de l'étude a fait l'objet de notes de cadrage en préparation des 2 missions, et s'articule autour de 4 grandes étapes :

- A. Recueil d'informations par une analyse bibliographique avec pour objectif de synthétiser les éléments contextuels du dispositif de l'enseignement technique et de la formation professionnelle agricole angolaise. Cette analyse bibliographique valorise les résultats et informations des différents rapports, études, statistiques, etc. communiqués par les parties prenantes de l'étude.
- B. Diagnostic terrain en Angola (acteurs, institutions, territoires), réalisé sur la base d'échantillonnages raisonnés et à dire d'acteurs, et selon des guides d'entretiens préétablis.
- C. Analyse des données, synthèse et élaboration de propositions avec les partenaires angolais.
- D. Perspectives et propositions en faveur d'un plan d'actions de coopération à conduire dans le domaine de l'enseignement professionnel agricole et identification des moyens de mise en œuvre.

La mission a pu rencontrer la plupart des parties prenantes objet de l'étude, lui permettant d'avoir une analyse sur les 3 niveaux : macro, méso et micro.

Au niveau macro, qui est celui de l'Etat et de sa politique, la mission a pu rencontrer les bailleurs impliqués dans un dialogue à ce niveau (BAD, BM, UE).

Au niveau méso, qui est celui des Institutions, Ministères et Divisions techniques angolais, la mission a pu rencontrer les directeurs de département du ministère de l'éducation/MED (DNETP, INIDE, GEPE), du ministère de l'enseignement supérieur/MESCTI(ISCED), du ministère de l'agriculture/MINAGRIF (IDA, DNA, GEPE) et du ministère du travail/ MAPTSS (INEFOP).

Au niveau micro, la mission a rencontré le gouverneur de la province de Malanje, les représentants des directions provinciales de l'Education et de l'Agriculture de Kwanza Sul et de Malanje, les responsables des IDA, les instituts supérieurs (ISP à Kwanza Sul, ISTAM et ISPCAN à Malanje), des fonctionnaires des EDA, les directeurs des ITAs de Malanje et de Waku Kungo, le personnel (dont les responsables du GIVA) et les élèves.

La mission a aussi rencontré des ONG (ADPP, ADRA, COSPE), le représentant d'une association d'entrepreneurs (AIA) et des autorités traditionnelles.

Enfin, la mission a rencontré des entrepreneurs partenaires ou non des ITAs (Novagrolider, Serdul, INA, 7 quintas à Kwanza Sul ; Hortolau et Nutrimutolo à Malanje).

ANALYSE, SYNTHÈSE ET PROPOSITIONS

ANALYSE DE LA DEMANDE DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE EN ANGOLA

DEMANDE ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNELLE

Poids de l'agriculture dans l'économie angolaise / Contexte et caractérisation des formes d'agricultures en Angola / Orientations de la politique agricole et programmes d'investissements en cours (priorités filières ...)

L'Angola dispose de ressources naturelles abondantes. Le pays dispose de 575 900 km² de terres arables, dont seulement 5,7% sont actuellement exploités. L'agriculture, l'élevage et la sylviculture contribuent pour environ 12% du PIB et 42% de l'emploi total, les femmes fournissant, selon les estimations (FAO), 70% de l'emploi total. L'agriculture industrielle représente 9% de la production nationale et l'agriculture familiale 91%.

Le pays compte cinq grandes zones écologiques qui correspondent à cinq systèmes de production, comme indiqué sur la carte ci-dessous :

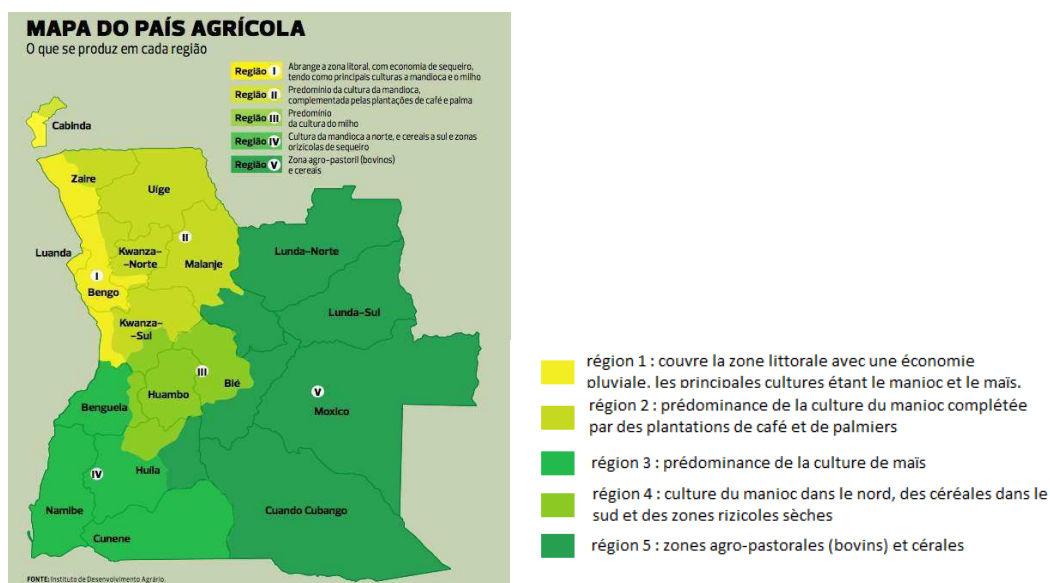


Figure 2 : carte agricole de l'Angola

Avant la guerre civile, l'Angola était autosuffisant pour toutes les principales cultures vivrières (sauf le blé). Les exportations agricoles représentaient près de 60% des exportations totales et étaient composées de café (48%), de sisal (5 pour cent), de maïs (2%) et d'autres produits, notamment les bananes, le tabac, le coton, les haricots, le sucre, l'huile de palme et le riz. La contribution des exportations agricoles est désormais insignifiante et les importations représentent 80% de la consommation alimentaire du pays.

Après 2002, la reprise du secteur agricole a été sérieusement entravée par un certain nombre de facteurs : l'effondrement des structures du commerce intérieur et de la distribution ; les niveaux insignifiants du crédit intérieur pour les acteurs des filières agricoles ; le faible soutien institutionnel. Le gouvernement a cependant fait de la relance de la production agricole sa priorité et les résultats de la campagne agricole 2010-2011 ont montré une augmentation de 19,3% de la production céréalière, de 27,2% de la production de légumineuses et d'oléagineux, de 3,1% de la production de racines et tubercules, de 9,7% de la production de légumes et de 22,7% de la production de fruits. Cette croissance s'explique principalement par l'expansion des terres cultivées plus que par l'intensification et l'augmentation de la productivité. Aujourd'hui ce sont 5,2 M ha qui sont cultivés (sur 35 M ha de terres arables) dont 72% manuellement, 25% avec traction animale et 3% mécanisation. Les superficies emblavées se répartissent comme suit : 2,8 M ha pour céréales (95% de maïs), 900 000 ha racines et tubercules (80% manioc, 15% patate douce, 5% pomme de terre), 1 M ha légumineuses (57% haricots, 37% arachide, 6% soja), 240 000 ha fruits (banane 76%, ananas 11%), 130 000 ha horticulture (oignons 30%, tomates 30%).

Malgré l'augmentation spectaculaire de la production agricole d'après-guerre, la facture des importations alimentaires de l'Angola continue de croître, passant de 328 M USD en 2000 à 1 824 M USD en 2008. Cela a de graves répercussions sur la sécurité alimentaire, compte tenu notamment des revenus relativement faibles de la population, et sur la vulnérabilité du pays vis-à-vis des prix internationaux sur les marchés.

L'augmentation de la productivité et de la production agricoles est devenue la première priorité du gouvernement actuel (PDN 2018-2022). Les petites exploitations familiales dominent la production agricole. Des millions de petits exploitants plantent en moyenne 1,4 ha par famille sur deux ou plusieurs parcelles de terre. La production est basée sur une seule saison des pluies, qui s'étend de septembre à décembre dans la plupart des régions du pays, et, pour la plupart, n'utilise pas de mécanisation ou de traction animale, et utilise des niveaux relativement faibles d'intrants et semences améliorées (en moyenne, moins de 5 kg par hectare d'engrais en 2005).

D'une manière générale, les données sur les systèmes de production agricoles sont peu disponibles et très peu fiables. Un recensement agricole est en cours de préparation.

Capacités institutionnelles et humaines

La longue guerre civile en Angola (1975-2002) a entraîné la destruction généralisée des infrastructures rurales, des services sociaux et de la capacité de production. Conjuguée à la perte après l'indépendance du personnel qualifié, en particulier cubain, et l'effondrement des réseaux de financement et de commercialisation en milieu rural, les institutions agricoles à tous les niveaux, y compris pour la recherche et la vulgarisation l'enseignement et la formation professionnelle, ont été gravement touchées.

Les exportations agricoles de produits de base tels que le café et le sisal ont pratiquement cessé au cours des dernières années. La production a été réduite à des niveaux de subsistance.

Le système de recherche et de vulgarisation agricoles est faible et constitue un obstacle majeur à l'introduction et à l'adoption de technologies et de pratiques améliorées tout au long de la chaîne de valeur agricole. Les systèmes de réglementation de l'entreposage, de la commercialisation et de la salubrité des aliments sont également faibles, alors qu'ils sont essentiels au commerce agricole et à la fourniture fiable et saine de produits agricoles et alimentaires.

La guerre a également perturbé les entreprises du secteur privé dans l'agriculture, avec des impacts négatifs sur le stockage, la commercialisation, la transformation et la distribution des intrants agricoles. Les efforts déployés par le Gouvernement angolais dans le passé ont conduit à certaines améliorations.

Les efforts actuels du MINAGRIF

Les principaux projets de bailleurs sont :

- MOSAP I (Banque Mondiale et FIDA) : agriculture familiale et commercialisation. L'objectif est d'augmenter la production agricole dans la petite agriculture familiale dans 3 provinces (manioc à Malanje, millet, haricots, horticulture). Une composante d'appui aux IDA / EDA et d'ECD.
- MOSAP II (Banque Mondiale) : Extension de MOSAP I à 7 autres provinces avec en plus de l'élevage.
- SAMAP (FIDA) : programme identique à MOSAP II sur d'autres provinces.
- SREP (en cours de négociation, BADEA, FIDA et AFD) : Présent dans 7 provinces. 4 au Nord pour traiter la résilience climatique et 3 au Sud sur les questions de sécheresse et de sécurité alimentaire.
- CADP (BM et AFD) : appui aux exploitations orientées marché (de 5 à 500 ha).

Le budget du MINAGRIF représente 1,5% du budget de l'Etat, soit 27 Md AOA (environ 64 M EUR avec un taux de change à 420). Le MINAGRIF dispose de 600 fonctionnaires en administration centrale actuellement. Il prévoit de transférer 50% de cet effectif (300 agents) vers les représentations provinciales et municipales (IDA/EDA). Ne resteront au MINAGRIF que les compétences régaliennes : gestion du secteur, politique, stratégie...

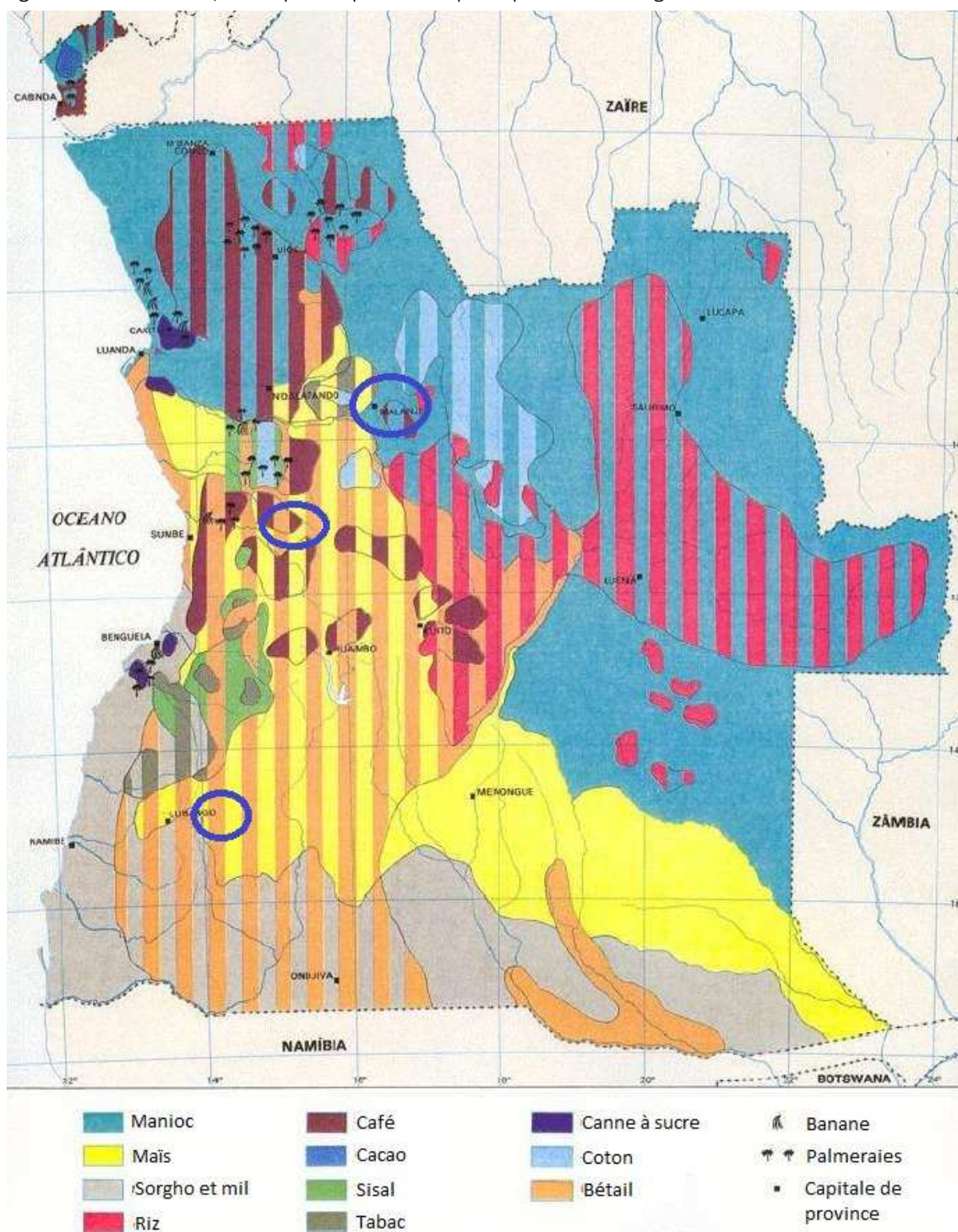
Dans les provinces, le ministère est représenté par des directions provinciales de l'agriculture, avec les IDF (institut de développement des forêts), les IDA (agraire) et les IDV (vétérinaire). Au niveau des municipalités, ce sont des EDA, EDF et ESV qui assument le rôle de conseil agricole, avec 300 fonctionnaires actuellement (et bientôt 300 de plus). En plus des postes de fonctionnaires, des personnels sont recrutés sur les ressources des projets (pas d'estimation du nombre à ce stade).

Le pays compte 18 provinces et 157 municipalités agraires à l'échelle nationale (sur 164 au total). L'IDA via les EDA met à disposition des techniciens agricoles dans la majorité des municipalités pour l'appui technique aux familles paysannes (formation, vulgarisation agricole).

En conclusion sur ces données générales liées au contexte de la politique agricole en Angola et aux moyens mis en œuvre pour en atteindre les objectifs, on retiendra que l'Etat angolais, ancienne puissance agricole, s'est engagé à réinvestir dans le secteur agricole pour améliorer sa souveraineté alimentaire. La grande faiblesse des institutions en reconstruction depuis la fin de la guerre en 2002, ralentit ce processus de reconstruction et nécessite d'intensifier en particulier les investissements dans les ressources humaines du secteur. En effet, aujourd'hui ce sont 2,9 M de familles agricoles qui attendent l'appui de 600 conseillers disponibles actuellement. Ce qui représente près de 5000 familles par conseiller ... qui ne dispose pas (ou très peu) de moyens de locomotion. Ce maillon du dispositif d'appui dans les municipalités pour la fourniture de conseil et de formation aux agriculteurs ainsi que l'amélioration de la qualité des services agricoles au bénéfice des chaînes de valeurs agricoles devrait être un point d'attention central pour la mise en œuvre de la politique agricole du pays.

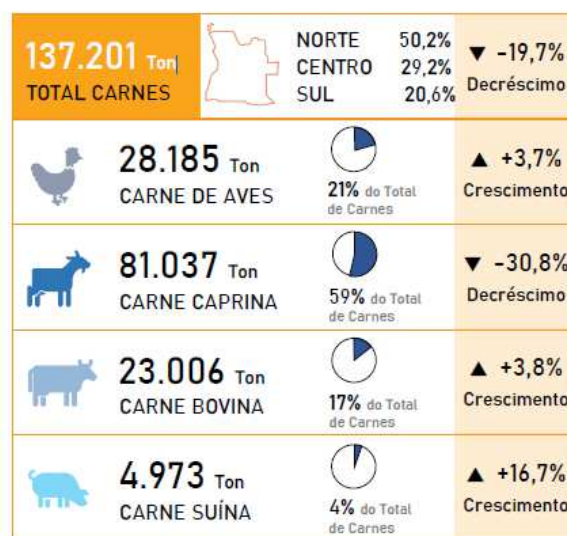
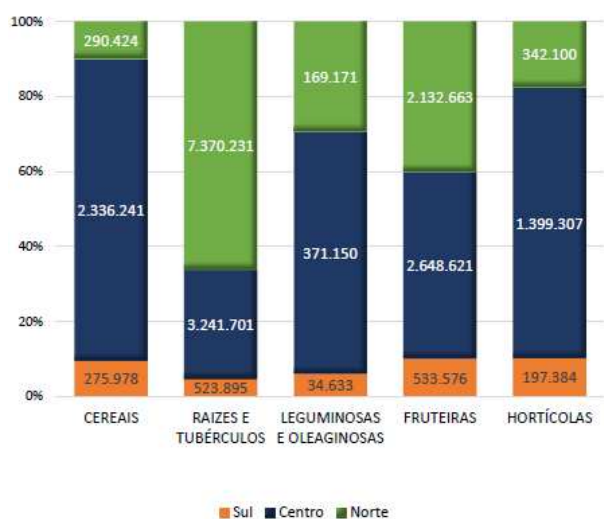
Articulation filières - territoires et enjeux de développement

La carte ci-dessous représente la répartition des principales spéculations agricoles sur le territoire (source rapport Business France). Nous y avons positionné (cercles violets) les zones d'intervention des trois ITAs visités lors des deux missions réalisées (août et septembre 2019). Ces trois centres ne recourent qu'une partie de la diversité des situations agraires du territoire, ainsi qu'une partie des principales filières agricoles nationales.



Les statistiques agricoles (campagne 2018), rapportées par le MINAGRIF indiquent le poids de chaque région pour les différentes catégories de produits agricoles, et mettent également bien en évidence certaines spécificités régionales :

Produção por fileira e região (Ton)



La nature des chiffres disponibles (dont la fiabilité devrait aussi être améliorée), traduisent un manque de connaissance sur deux plans : celui des acteurs des filières agricoles et celui de la diversité des systèmes de production agricole dans les différentes régions du territoire national. Ceci devrait faire l'objet d'analyses plus détaillées dès que l'on s'intéresse à l'accompagnement des acteurs des filières et des exploitations agricoles dans toute leur diversité.

Structuration du monde agricole

AIA (associação industrial de Angola)

Cette association rassemble les coopératives organisées par province et par municipalité (au moins une coopérative par municipalité) pour l'ensemble des secteurs d'activités (non spécifique à l'agriculture). Elle a été créée pour offrir certains services à ses membres : assister les entreprises vis-à-vis de l'administration, régler les « papiers » administratifs ; créer du lien, rechercher des financements ; assister les Coopératives d'entrepreneurs créées par l'AIA ; contrôler les petites et grandes industries. L'adhésion à cette association est volontaire.

De fait, les activités de cette association restent très limitées (des problèmes de ressources sont évoqués...). Le caractère « top down » et multi sectoriel de cette association laisse entendre une très faible implication des membres à la base dans la gouvernance et la gestion des activités déployées.

Les associations et coopératives agricoles en lien avec les services de conseil de l'Etat (IDA/EDA)

Il existe très peu d'organisations de producteurs dont la genèse ne soit pas liée à l'action des services d'encadrement de l'Etat. L'UNACA, union nationale des coopératives agricoles, a été créée dans les années 80, par le gouvernement pour diffuser l'information auprès des agriculteurs via les IDA et EDA. On observe par ailleurs trois formes « d'organisation », chacune liée à un service mis en œuvre par les techniciens des EDA :

a) La distribution des « accompagnements »

Pour l'IDA et les EDA, la seule façon de toucher les agriculteurs est de les amener à s'organiser. Ceci leur est indispensable pour les amener à recevoir les « accompagnements » de l'Etat (semences et intrants subventionnés). Les

conseillers des EDA recensent annuellement les besoins en intrants via les coopératives. Lorsque les semences et intrants sont disponibles (souvent tardivement par rapport au démarrage de la saison), les agriculteurs de ces coopératives viennent s'acquitter du prix d'achat à la banque et au vu de leur reçu reçoivent les intrants. Les semences sont distribuées et remboursées en fin de campagne (double de la quantité reçue).

b) Les « zones compactes »

En plus de l'organisation mise en place pour la distribution des intrants et semences, les techniciens des EDA animent des dispositifs de conseil en regroupant les agriculteurs sur des parcelles où chaque participant se voit octroyer un hectare. Au fil des réunions hebdomadaires sur l'ensemble de la campagne ils déroulent les sessions et fournissent des intrants et semences gratuitement aux participants. Le travail de préparation du sol au démarrage est aussi offert gratuitement. Ces dispositifs fonctionnent grâce un travail d'animation dans les villages visant le regroupement des participants et l'attrait que représente les dons en nature proposés par l'EDA.

c) Les champs école paysan

Certains projets (MOSAP I et II, SAMAP, SREP qui va démarrer...), déploient la méthodologie FAO pour mettre en œuvre des services de conseil dans les zones d'intervention des EDA. Dans ce cadre des techniciens ont bénéficié de formations sur l'approche et ont à leur tour formé d'autres techniciens (formations en cascade). De fait, il semble que l'application de la démarche CEP reprenne celle des « zones compactes » à la différence qu'en dehors des projets, il n'y a pas de possibilités d'octroi d'avantages.

En conclusion sur ce point, le redémarrage des activités agricoles après la crise, très récent finalement, ainsi que la faiblesse du conseil technique et de l'appui à la structuration du monde rural, expliquerait la quasi inexistence d'organisations professionnelles organisées autour de services autres que ceux « top down » venant de l'Etat. Dans ce contexte, les problèmes évoqués par les acteurs portant sur les difficultés d'accès aux intrants, de commercialisation et d'accès au crédit ne suscitent pas une dynamique de prise en main par la profession face à des services de l'Etat peu outillés pour régler l'ensemble des problèmes. Il paraîtrait très opportun que la réflexion sur la nécessité de promouvoir des organisations paysannes fortes, capables de porter ce type de services en complément de ceux de l'Etat, puisse avoir lieu, y compris dans les établissements de formation des futurs techniciens agricoles.

DEMANDE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

L'analyse de la diversité des systèmes de production à l'échelle des trois zones visitées pour comprendre la diversité des demandes de service des agriculteurs n'a pas pu être faite dans le temps de la mission de terrain qui était essentiellement dédiée à l'analyse des centres de formation. Cependant, des informations issues de la bibliographie, de quelques interviews dans les services du MINAGRIF ainsi que nos observations de paysages permettent d'avancer un certain nombre d'éléments et hypothèses (à vérifier).

Premièrement, d'une manière générale, sur l'ensemble du territoire on distinguerait, dans l'agriculture familiale, 3 types de systèmes de production : ceux qui disposent de 0,5 ha au plus (subsistance : maïs haricot manioc avec petit maraichage pour la consommation du ménage), ceux qui disposent de 0,5 à 1,5 ha (moyenne, basé sur maïs haricot arachide et manioc pour l'autoconsommation et le marché), et ceux qui disposent jusqu'à 5 ha (peuvent louer un tracteur, acheter des semences améliorées, emploient 5 à 10 personnes, utilisent des engrais et fertilisants, systèmes basés sur maïs / haricot avec maraichage pour la vente). Les facteurs de différenciation de ces types sont : l'accès au crédit, « l'acceptation » de nouvelles techniques culturales ou d'élevage et le niveau d'éducation.

Deuxièmement des éléments plus précis sur les systèmes de production à Malanje et Kwanza Sul (source document de projet CADP) permettent de mieux appréhender la diversité des situations agraires dans ces deux régions :

Malanje

D'une superficie de 97 602 km², la province de Malanje est située dans la savane tropicale, avec de hauts niveaux d'humidité moyenne et des précipitations supérieures à 1 200 mm/an. La province comprend trois zones agro-écologiques :

- a. Plateau de Malanje à une altitude de 1 000 à 1 250 m et une superficie de 25 000 km² ;
- b. Kassanje, zone des basses terres dans le nord ;
- c. Hauts de Kwanza dans le sud.

La vie économique est concentrée sur le plateau et son million d'habitants (20% de la population totale¹), très centralisée autour de la capitale provinciale. La province compte 197 000 ménages de petits exploitants sur un total de 63 155 ha (hors arboriculture et horticulture). Environ 80% de ces terres sont utilisées pour la production de manioc, l'aliment de base. Les petits exploitants produisent des arachides, des patates douces, des haricots et des fruits (principalement des bananes) pour la consommation et la vente. Le maïs est principalement produit pour le marché par des PME et des entreprises de plus grande taille. Les entreprises agricoles produisent également des légumes, des haricots et des fruits à des fins commerciales, ainsi que des animaux (porcs, bovins et volailles essentiellement). Il existe aussi des opportunités pour l'aquaculture, compte tenu de la disponibilité de l'eau.

Kwanza-Sul

Cette province a une superficie de 55 666 km², une population de 1,8 million d'habitants et est divisée sur le plan agro-écologique comme suit :

- a. Bande côtière à climat aride et semi-aride occupant 26% de la superficie de la province et dédiée à l'élevage, à la pêche et aux légumes là où l'irrigation est disponible (dans les vallées);
- b. « Sous-plateau », zone montagneuse au climat subtropical humide occupant près de la moitié du territoire, dans la zone centrale, avec une altitude irrégulière et une bonne pluviométrie, pratique de la culture sur défriche brûlis (tubercules, bananes, maïs...) avec des plantations de café Robusta ;
- c. Un climat sub-humide dans les régions des hautes terres, qui occupent environ 34% de la zone, avec des précipitations supérieures à 1 200 mm mais aux sols moins fertiles. Les formes d'agriculture pratiquées sont variées avec des petites et moyennes exploitations avec des systèmes de culture basés sur le maïs et le haricot pour l'autoconsommation et le marché et des grandes exploitations de type industriel avec des spéculations pour le marché.

Les conditions sont bonnes pour la production de maïs et de haricots. Les petits producteurs sont estimés à 327 000, cultivant un total de 449 000 ha - principalement du maïs, du manioc, des haricots et des patates douces destinés à la consommation. Les agriculteurs plus aisés et les PME se spécialisent dans le café, la pomme de terre et les légumes destinés au marché, en utilisant du maïs et des haricots pour soutenir la production de leurs principales cultures de rente. Les grandes exploitations - jusqu'à plusieurs milliers d'hectares, mécanisées et productrices de maïs, de pommes de terre, de haricots, de légumes et de soja - se trouvent dans le sud et l'est de la zone. Bon nombre de ces fermes allouent de grandes superficies au bétail et à la volaille. Le café est historiquement la principale culture de rente de la province de Kwanza-Sul et, bien que la production ait décliné, la province fournit toujours 30% de la production nationale.

En conclusion sur ce point, les premières informations indiquent la coexistence d'une diversité de types de systèmes de production pour lesquels les besoins de conseil et de formation sont très différents. En première analyse, la capacité à adapter l'offre de conseil aux contextes pédo-climatique, socio-économique, écologique et à la diversité des systèmes de production ne se retrouvent ni dans le discours des acteurs ni dans les programmes de formation. On retrouve pour le moment dans ces discours, principalement des lectures de type monographique appliquées à une production (plutôt qu'une vision globale de l'exploitation agricole) ainsi que des avis émis sur les pratiques des agriculteurs « qui ne savent pas cultiver ».

Il conviendrait lors de l'étude de faisabilité de prévoir de détailler ce type de diagnostic agraire rapide sur les provinces qui seront finalement retenues lors de la phase pilote du programme. Ces analyses indiqueront plus précisément les efforts à consentir pour intégrer ce type d'analyse dans les programmes de formation et le degré d'investissement à

¹ Source : document de projet CADP

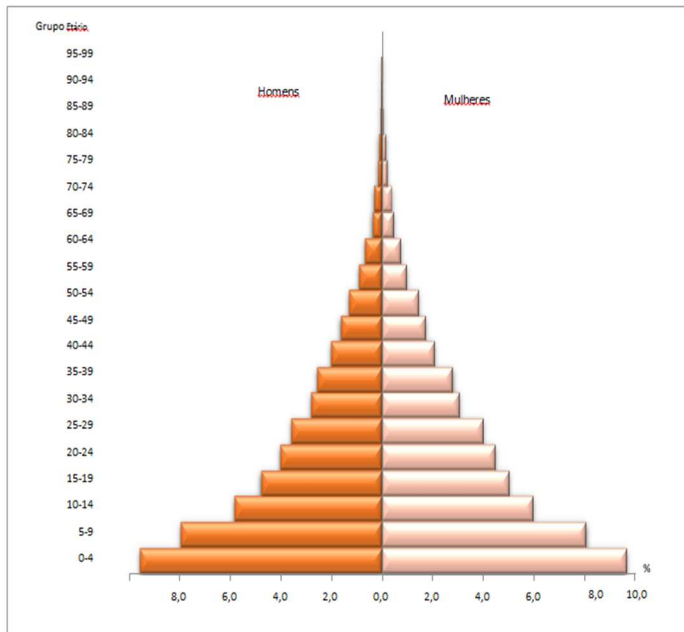
produire pour transformer les ressources humaines des ITAs afin de garantir la prise en compte d'approches systémiques.

DEMANDE SOCIALE

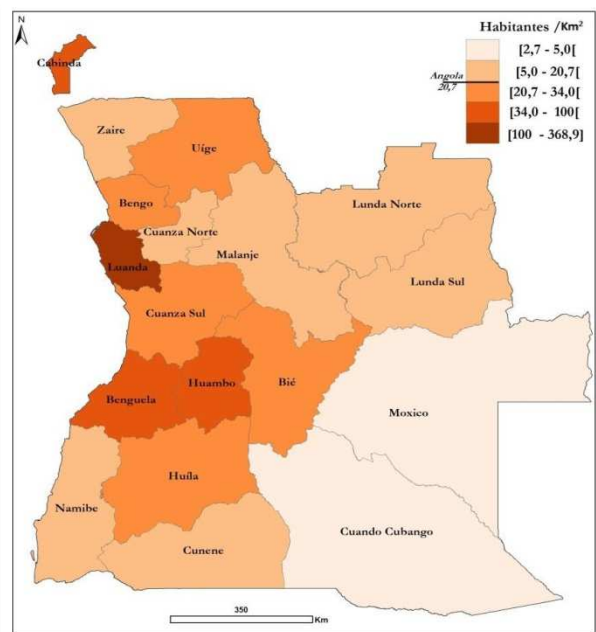
Les données démographiques issues du recensement 2014 sont résumées par les graphes ci-après. Il importe dans un premier temps d'apprécier la taille de la cohorte des jeunes à former et d'identifier ceux qui sont destinés à des activités agricoles.

Le premier constat est celui de la faible densité de population en milieu rural et de l'importance du nombre de jeunes dans la population.

Pyramide des âges (recensement 2014)



Densité de population (recensement 2014)



Parmi les jeunes un grand nombre sont analphabètes : 59% de jeunes de 15 ans en milieu rural (cf. données ci-dessous). Ceci représente une cohorte d'environ 2,8 millions de jeunes analphabètes vivant en milieu rural.

Population âgée de 15 ans et plus, sachant lire et écrire, par région de résidence et par sexe (recensement 2014)

País e área de residência	População com 15 ou mais anos	População que sabe ler e escrever	Taxa de alfabetismo
Angola	13 592 528	8 915 628	65,6
Urbana	8 706 580	6 908 680	79,4
Rural	4 885 947	2 006 945	41,1

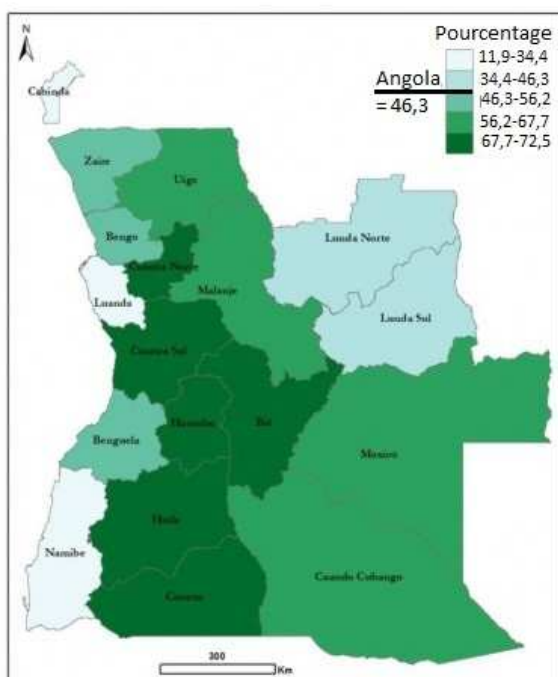
En 2014, près de la moitié des jeunes (urbains et ruraux) de 18 ans et plus (donc en âge de travailler) sont « sans » niveau scolaire. Ce chiffre indique que l'essentiel des actifs agricoles notamment exercent leurs métiers sans avoir eu de formation spécifique et encore plus, sans avoir acquis les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter).

Population âgée de 18 ans et plus, selon le niveau d'études atteint (recensement 2014)

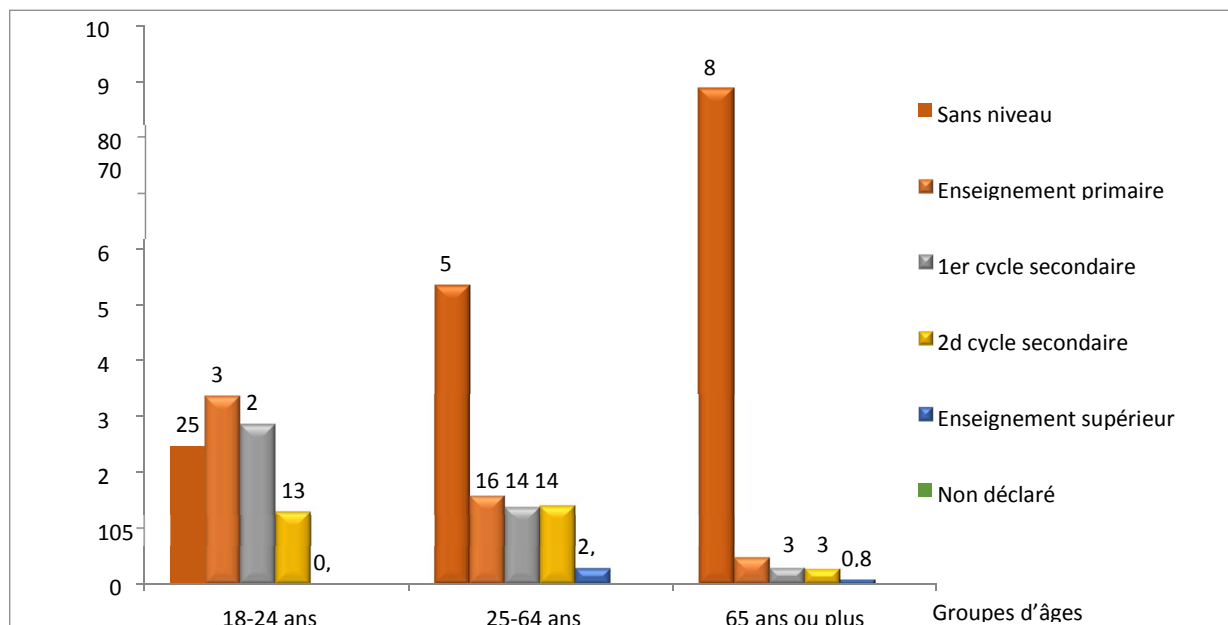
Angola	Nenhum nível	Ensino primário	I ciclo do ensino secundário	II ciclo do ensino secundário	Ensino superior
%	47,9	19,9	17,1	13,2	2,0

Selon les données du recensement 2014, la majorité de la population active vivant en milieu rural pratique des activités agricoles. La question de la transmission des savoirs professionnels se fait comme dans de nombreux autres pays d'Afrique sub-saharienne au sein des communautés rurales et des familles. On peut néanmoins se questionner sur la période de guerre durant laquelle une génération entière a dû « arrêter » son activité. Est-ce que cela est susceptible d'avoir impacté ces modes traditionnels de transmission des savoirs ? Quelle que soit la réponse, les données démographiques recueillies indiquent un gap très important à combler pour parvenir à former l'ensemble des agriculteurs, jeunes et moins jeunes, dans le pays. Ce gap traduit une demande considérable de formation agricole pour les agriculteurs angolais : on estime à environ 500.000 la cohorte des jeunes de 18 ans (estimation des auteurs). Dans cette classe d'âge le taux d'analphabétisme est de 20%, 25% ne terminent pas le primaire et 34% n'ont que le niveau primaire. Ainsi, on peut affirmer que plus de la moitié de la moitié des jeunes arrivent à l'âge de 18 ans sans avoir eu de formation professionnelle ou technique et 20% d'entre eux sont analphabètes. Ce sont donc chaque année près de 300.000 jeunes déscolarisés précoces qui arrivent à 18 ans sur le marché du travail.

Ménages engagés dans des activités agricoles par provinces (recensement 2014)



Proportion de la population par groupe d'âge selon le niveau d'instruction atteint



Les enquêtes conduites auprès des jeunes élèves des ITAs révèlent plusieurs éléments d'informations complémentaires pour comprendre la demande des jeunes scolarisés dans le second cycle du secondaire (13% des jeunes de la classe d'âge des 18-24 ans) :

- les jeunes scolarisés dans les ITAs aspirent tous à poursuivre dans le supérieur agricole ou non agricole (selon les opportunités offertes à la sortie du secondaire), mais très peu intègrent une université (2,8% des 25-64 ans ont un niveau enseignement supérieur) ;
- ces jeunes ne sont pas tous issus du milieu rural et n'ont pas nécessairement d'attaches avec le monde professionnel agricole ;
- le choix d'orientation des jeunes ne provient pas systématiquement de démarches personnelles mais est influencé par la famille (l'un des parents qui formule un projet pour son enfant).

Ces éléments méritent d'être creusés et détaillés pour d'autres catégories de jeunes (mieux échantillonner parmi les jeunes des ITAs ?) pour comprendre les trajectoires de vies possibles et les aspirations des jeunes qui s'orientent vers les ITAs.

En conclusion sur cette partie traitant de la demande sociale, il apparaît très clairement vu l'importance de la cohorte à former (en particulier les 300.000 jeunes déscolarisés précoces des 18-24 ans par an, mais aussi 145.000, de la même cohorte, par an qui ont atteint le premier cycle du secondaire), que la formation des agriculteurs ne pourra pas être assurée par les dispositifs actuels de l'enseignement technique professionnel pilotés par le MED (et même l'INEFOP). Cette formation des agriculteurs devra se faire « hors les murs » via notamment (et principalement ?) les conseillers agricoles des EDA sur un format type Champ Ecole Paysan. La question qui se pose alors pour les jeunes qui s'orientent vers les ITAs est : sont-ils prêts à devenir conseillers agricoles / offreurs de services innovants aux agriculteurs ?

LE SYSTEME EDUCATIF ANGOLAIS ET LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE

LES TUTELLES MINISTERIELLES

Globalement, le dispositif d'éducation et de formation angolais est sous tutelle de 3 ministères :

- Le MESCTI : Ministère de l'enseignement supérieur, des sciences, de la technologie et de l'innovation ;
- Le MED : Ministère de l'éducation, en charge de l'enseignement général, technique et professionnel (ETFP), y compris l'enseignement agricole. Son budget est d'environ 1,4 Md EUR (soit autour de 10% du budget de l'état). Seulement 3% sont alloués à l'ETFP (enseignement technique et professionnel), soit 42 M EUR ;

- Le MAPTSS : Ministère de l'administration publique, du travail, et de la sécurité sociale, en charge notamment de la formation professionnelle qualifiante.

Le ministère de l'agriculture, MINAGRIF, qui devrait théoriquement assurer l'approvisionnement en matériel pédagogique, joue un rôle ponctuel dans la gestion des ITAs, notamment en termes de ressources humaines : les directeurs des ITAs sont généralement des fonctionnaires du MINAGRIF, en détachement au MED pour l'exercice de leur fonction.

L'ORGANISATION DU SYSTEME EDUCATIF ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE (ETFP, NIVEAU « INFRA BAC »)

L'organigramme du système éducatif est donné en annexe 3. Il est organisé en différents sous-systèmes.

L'éducation préscolaire est destinée aux enfants de 3 à 6 ans (jardins d'enfant) – obligatoire.

L'enseignement général comprend l'enseignement primaire - obligatoire (cycle de 6 ans, de la 1^{ère} à la 6^{ème} année) et l'enseignement secondaire, subdivisé en un 1^{er} cycle de 3 ans - obligatoire (7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} année) suivi d'un 2^{ème} cycle de 4 ans (10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} année).

L'enseignement technique et professionnel (y compris agricole) est subdivisé en deux cycles :

- un enseignement professionnel, organisé sur trois années après la fin du primaire, jusqu'à l'âge maximum (théorique) de 17 ans, dans des centres de formation possédant leurs programmes et leur propre réglementation (= école ou institut *basico*). Ces instituts de base étaient initialement conçus pour accueillir des jeunes adultes écartés du système scolaire, pour les former en 3 ans à un métier. Les instituts de base « agricole » avaient pour vocation à former aux métiers d'ouvriers ou exploitants agricoles. Actuellement, ces instituts accueillent presque exclusivement des jeunes en sortie de primaire, dont l'âge d'entrée peut varier entre 12 et 14 ans, qui se destinent pour la grande majorité à poursuivre les études (dans le second cycle du secondaire ci-après).
- un enseignement technique-professionnel de quatre années après le premier cycle du secondaire, avec la particularité d'une treizième année destinée à la professionnalisation (= institut tecnico ou medio). Pour l'agriculture, il s'agit des instituts techniques agraires (ITAs) décrits ci-après, dont la mission centrale serait de former les techniciens agricoles qui interviennent dans le secteur des services à l'agriculture (public ou privé).

L'ETFP compte au total 135 écoles sur le territoire, organisées par secteurs (primaire, secondaire, tertiaire). Sur ces 135 écoles, **16 sont consacrées à l'agriculture** (6 pour les formations « basics », 10 pour les formations « medio »).

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Les enseignants du primaire sont généralement issus des écoles de formation des professeurs (EFP), avec un enseignement organisé en quatre années à la suite du premier cycle du secondaire (« magisterio »).

Au niveau supérieur, les formations d'enseignants pour le secondaire sont organisées au sein des écoles supérieures pédagogiques (ESP) ou des instituts supérieurs de sciences de l'éducation (ISCED), qui offrent la possibilité d'obtenir soit un « bacharelato », en quatre ans, soit une « licenciatura » en cinq ans. Toutefois, à l'heure actuelle, la majorité des enseignants du secondaire n'a pas suivi ces formations, un seul diplôme de type « bacharelato », quel que soit sa nature ou orientation, permettant d'accéder au concours de professorat. Par ailleurs, les ouvertures de poste (et les concours correspondant) n'étant pas organisés par thématiques ou disciplines, un jeune diplômé en philosophie peut par exemple se trouver affecté sur un poste d'enseignant en biologie. Une réforme est en cours pour combler ce déficit structurel car les insuffisances restent criantes, quantitativement et qualitativement, en termes d'enseignants compétents, motivés et qualifiés.

LA FORMATION QUALIFIANTE POUR ADULTES OU JEUNES DESCOLARISES

Cette formation est pilotée par le MAPTSS qui est en charge des politiques de formations professionnelles, c'est à-dire des formations continues ou des formations préparant strictement à l'emploi ou à l'exercice de professions spécialisées, adaptées à un public d'adultes ou de jeunes déscolarisés. Ces formations sont mises en œuvre par l'INEFOP qui dispose de 150 centres sous tutelle, auxquels se rajoutent 400 centres privés, accueillant ainsi environ 60 000 inscrits par an. L'INEFOP dispose de 6 centres de formation intégrant le domaine agricole.

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Au niveau central, 4 organes pilotent l'ETFP au sein du MED :

- L'INIDE (instituto nacional de investigação e desenvolvimento da educação) en charge de la conception, de l'élaboration et de l'évaluation des programmes de formation ;
- La DNESTP (direcção nacional do ensino secundario tecnico e profissional) en charge de la formulation, de la définition, de la mise en œuvre et du contrôle de la politique nationale de l'ETFP ;
- L'INFQ (instituto nacional de formação dos quadros) : en charge de la formation des professeurs de l'ETFP ;
- DNAA (direcção nacional de avaliação e acreditação) : en charge de l'évaluation et de l'accréditation des compétences.

LES ENJEUX DEMOGRAPHIQUES ET LES TAUX DE SCOLARISATION

Selon des données du dernier recensement (2014), la population angolaise serait de 25,7 M, répartie selon les classes d'âge suivantes :

- 0-14 ans : 12.2 M
- 15-24 ans : 4.7 M
- 25-64 ans : 8.3 M
- >64 ans : 0.5 M

La population serait de plus de 30 M à horizon 2025, comme on l'a vu précédemment, l'Etat doit faire face à ces cohortes de jeunes à former et à insérer sur le marché de l'emploi. Dans son organisation actuelle, l'Angola n'est pas en mesure de répondre à ces enjeux, et d'importantes réformes structurelles ont été amorcées depuis la fin de la guerre en 2002.

Par ailleurs, l'UNICEF rapporte dans son rapport de 2018 que :

- Sur les 6,3 M d'enfants en âge d'aller au primaire, seulement 70% y accède, avec un taux d'échec en fin de primaire de 50% ;
- Sur les 4,8 M d'enfants en âge d'aller au secondaire, seulement 40% y ont accès, avec un taux d'échec en fin du secondaire de presque 80%.

Il y aurait donc en Angola presque 3 millions de jeunes (12-18 ans) en dehors du système éducatif. Il ressort de ces chiffres que le système éducatif reste sous dimensionné et qu'en particulier la demande des jeunes ruraux en formation technique et professionnelle ne peut être satisfaite.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE ET RURALE

L'enseignement professionnel agricole angolais qui relève donc du MED/ETFP, s'appuie sur un réseau de 6 IBAs (Institut basiques agraires) qui forment sur 3 ans en post primaire, et de 10 ITAs répartis sur le territoire (instituts techniques agraires), qui forment en 4 ans, correspondant aux 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} année (2^{ème} cycle du secondaire). En 2018, ces ITAs accueillait environ 6000 élèves (2/3 hommes et 1/3 femmes), pour 1000 diplômés par an sur une dizaine de référentiels communs à l'ensemble des instituts (production animale, production végétale, gestion agricole, transformation agroalimentaire, gestion forestière...).

La liste des ITAs et IBAs est indiquée en annexe 4.

Les jeunes élèves issus du premier cycle du secondaire (dont les IBAs) s'orientent très majoritairement vers ces ITAs pour ensuite poursuivre dans l'enseignement supérieur. Mais ce n'est finalement qu'une minorité qui poursuit dans le supérieur (agricole et surtout non agricole), le reste des jeunes sortants se retrouve sur le marché du travail, mais pour lequel ils ne disposent pas des compétences requises.

La mission a été confrontée à l'absence de données relatives aux élèves (entrants et sortants), mais de manière générale, les entretiens avec les directeurs et les professeurs des instituts ont permis à la mission de dégager les tendances suivantes :

- Entre 30% et 70% des jeunes sont au chômage à la sortie des ITAs ;
- 2% à 5% parviennent à trouver un emploi formel à la sortie ;
- 10% à 30% intègrent l'enseignement supérieur, avec une faible proportion dans le secteur agricole.

L'enjeu pour les ITAs, cibles de notre accompagnement, sera donc de :

- mieux préparer les jeunes qui s'orientent dans le supérieur agricole et agro-alimentaire ;
- professionnaliser les formations pour que les jeunes qui ne poursuivent pas leurs études disposent des compétences recherchées par les secteurs agricoles et agroindustriels, voire pour l'auto emploi ;
- mais aussi et surtout, de proposer des parcours de professionnalisation visant les métiers d'appuis aux filières agricoles et ciblant le développement de la petite agriculture familiale. Ces métiers de techniciens/conseillers agricoles s'opèrent aujourd'hui dans les structures publiques de conseil (IDA ou EDA), dans le secteur associatif (ONGs, associations) ou le secteur privé (« fazendas »).

Les réformes à opérer au niveau des ITAs sont de 4 grandes natures : (1) Adapter les programmes de formation aux filières d'enseignement et à la réalité de leur territoire, (2) Renforcer les capacités des enseignants et des cadres (pédagogiques et techniques), (3) Réhabiliter leurs infrastructures, avec un focus pour des enseignements pratiques et (4) Renforcer le modèle économique et l'autonomie budgétaire des instituts.

LA FORMATION DES AGRICULTEURS

Elle se matérialise par la mise en place des champs écoles selon la méthodologie de la FAO, réalisée par les structures publiques de conseil (IDA et EDA) et certaines ONG dont l'ADRA, avec l'appui de différents programmes comme :

- MOSAP : Projet d'appui à l'agriculture familiale, financé par la Banque Mondiale (70 M USD) ;
- SAMAP : Projet d'appui à l'agriculture dans la lignée des projets MOSAP I et MOSAP II mais dans de nouvelles régions, cofinancé par le FIDA (28,9 M USD FIDA et 8,2 M USD Gouvernement angolais) ;
- SREP : Projet d'appui à la résilience des exploitations agricoles familiales face au changement climatique, actuellement en cours d'instruction. Ce projet vise spécifiquement à soutenir le déploiement de dispositifs de conseils agricole et rural aux exploitations agricoles familiales dans sept provinces. En lien avec les IDA et EDA, des « champs-écoles-paysans » (CEP) seront mis en place afin d'accompagner les producteurs, associations et coopératives dans l'adoption de meilleures pratiques agricoles et le renforcement de leur organisation et de leur gouvernance. Projet cofinancé par l'AFD, la BADEA et le FIDA (42 M EUR AFD, 40 M USD BADEA, 50 M USD FIDA).

La mise en place de ces programmes nécessite le recrutement de ressources humaines capables de les animer. Pour cela ils s'adressent notamment aux jeunes diplômés des ITAs. Cependant les anciens étudiants interrogés, en poste dans les EDA, regrettent le manque de préparation (pratique en particulier) à ce type de fonction.

Au total, le constat est fait aujourd'hui qu'une infime part des agriculteurs angolais bénéficie de services d'appuis (de ces programmes ou d'autres initiatives). Il apparaît important que des services publics et privés d'accompagnement de la petite agriculture familiale puissent être déployés sur le terrain. Le ministère de l'agriculture affiche une stratégie de soutien à cette forme d'agriculture, principale source de revenu des ménages ruraux et qui fournit la majorité des denrées alimentaires produites en Angola. Le dispositif de formation devra en conséquence proposer de soutenir cette politique par l'adaptation des formations dans les ITAs. Cette demande n'est pas exclusive, les ITAs devront aussi produire des jeunes agents de maîtrises pour les fazendas et bien préparer les jeunes qui poursuivent leurs études dans le supérieur.

LES REFORMES EN COURS DU SYSTEME EDUCATIF

Il y a de nombreuses initiatives menées par le gouvernement et les partenaires financiers visant à développer le secteur agricole et à améliorer l'adéquation entre la formation professionnelle agricole et les besoins du marché du travail. On peut citer :

- PRACIMA (Projecto de Revisão e Atualização Curricular dos Institutos Médios Agrários) : initiative menée par le MED de révision des curricula des ITAs, en associant les professionnels. Le nouveau système sera mis en place à partir de 2022 et vise une meilleure adéquation des programmes de formation aux besoins du secteur économique et des territoires ;

- RETFOP (Projecto de Revitalização do Ensino Técnico e da Formação Profissional de Angola) : projet de revitalisation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, financé par l'Union Européenne (21,4 M EUR). Ce projet concerne les ITAs et les centres de formation courte/continue dans six provinces et dans divers secteurs, dont l'agroalimentaire.

LE ROLE SPECIFIQUE DES ITAs ET DIAGNOSTIC

Cette synthèse s'appuie sur la réalisation de diagnostics de trois ITAs : Tchivinguiro (province de Huila - août 2019), Malanje (province de Malanje – septembre 2019) et Waku-Kungo (province Kwanza Norte – septembre 2019). S'il ne peut prétendre apporter une analyse exhaustive du fonctionnement de l'ensemble des ITAs, il dégage néanmoins les problématiques communes rencontrées par les centres de formation. Les diagnostics ont fait l'objet d'une restitution aux acteurs locaux et ont été nourris de leurs réflexions. Ces diagnostics sont détaillés en annexe 6.

En préalable, il est utile de préciser le contexte dans lequel s'inscrivent ces outils de formation.

LE DISPOSITIF NATIONAL DES INSTITUTS TECHNIQUES AGRICOLES

La structuration du dispositif

Sous tutelle du ministère de l'éducation (MED-ETFP), le dispositif de formation agricole secondaire compte deux types de structures de formation :

- 6 écoles techniques de base agraires (IBAs) qui proposent des parcours de formation de 3 années au premier niveau de l'enseignement secondaire (7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} année) ;
- 10 instituts techniques agraires (ITAs) qui proposent des parcours de formation de quatre années au second niveau de l'enseignement secondaire. Il est à noter que c'est à la rentrée 2019 que le MED a demandé aux établissements de mettre en œuvre une année complémentaire de formation (la 13^{ème} année), consacrée à la réalisation d'un stage de six mois en milieu professionnel et à la construction d'un projet technologique. Un probatoire d'aptitude professionnelle est décerné à la fin de cette année de fin de cycle.

Le dispositif de formation secondaire des ITAs ne couvre pas l'ensemble du territoire ; seules neuf provinces bénéficient d'un outil de formation agricole secondaire (1 province compte 2 ITAs); les neuf autres provinces, essentiellement situées à l'Est et au Nord ne comptent pas d'ITA.

L'offre de formation des ITAs

Les curricula couvrent les champs d'activité suivants : production animale, production végétale, machinisme agricole, gestion agricole, horticulture et floriculture, jardins et espaces verts, apiculture, production agricole, ressources forestière, industrie agro-alimentaire, soins vétérinaires et santé animale.

Il est à noter que les diplômes de technicien en production végétale, en production animale et en gestion agricole sont proposés par quasiment tous les ITAs tandis que certains curricula ne sont pas dispensés à ce jour, tels que l'apiculture, les jardins et espaces verts, les soins vétérinaires et santé animale. Seuls deux ITAs proposent un parcours en industrie agroalimentaire. Les entretiens conduits montrent que les curricula ne sont pas adaptés à la diversité des zones agro-écologiques et des systèmes de production locaux.

Cette offre de formation complète la carte des écoles techniques agraires qui ne comptent que quatre curricula de technicien auxiliaire en agriculture (institut basico, IBA), dans les spécialités suivantes : agriculture, élevage, ressources forestières, pisciculture et machinisme agricole. Il est à souligner que les ITAs ont conduit par le passé ces parcours de formation de base. De rares ITAs proposent encore ces enseignements de base, et offrent donc un parcours complet de formation agricole post enseignement primaire.

Les métiers visés

Les ITAs ont pour objectifs de former des techniciens intermédiaires :

- au service des structures de développement agricole (IDA, EDA, , ONG) dans lesquelles ils auront pour mission d'apporter un conseil aux agriculteurs ;
- au service des fazendas où ils seront cadres intermédiaires (chefs de culture, responsables d'équipes, etc.).

Les entretiens montrent que l'insertion dans ces deux secteurs d'activité est marginale ; elle pose la question de l'adéquation des formations aux besoins de compétences des professionnels, mais également de l'attractivité de ces métiers pour les jeunes diplômés.

Il est à souligner que le système de formation agricole angolais ne propose pas de formation spécifique pour l'installation de jeunes agriculteurs. Le métier d'agriculteur ne bénéficie pas à ce jour d'une reconnaissance des compétences nécessaires à son exercice, inscrites dans un cadre national de certifications ou de qualifications.

Une absence de responsabilité dans la formation continue des actifs ruraux

Les ITAs ne sont pas impliqués dans la formation des actifs agricoles et ils ne sont peu ou pas associés aux programmes d'appui à l'agriculture familiale tels le MOSAP, le SAMAP ou le SREP, alors qu'ils forment des techniciens qui ont pour vocation à être la nouvelle génération des conseillers agricoles.

Les ITAs ne développent pas de capacité en ingénierie de formation et ne participent pas aujourd'hui à la construction d'actions de formation des agriculteurs en collaboration avec les structures en charges de la formation des actifs (IDA et EDA, ONG).

LES ELEMENTS SAILLANTS DU DIAGNOSTIC DES ITAS

La démarche d'élaboration du diagnostic des ITAs s'est articulée autour de six points, qui s'attachaient à analyser l'offre de formation et les conditions pratiques de sa mise en œuvre, les ressources humaines et les pratiques pédagogiques mobilisées, la gouvernance des établissements et les relations de l'établissement avec les acteurs de son territoire.

Des infrastructures dégradées

Bien que les ITAs aient bénéficié à la fin de la guerre civile d'un plan de reconstruction, il apparaît que le patrimoine immobilier et mobilier des établissements est fortement dégradé, et ce, seulement dix années après leur rénovation, faute de moyens humains et financiers dédiés à leur entretien.

La configuration architecturale des ITAs visités a été conçue pour offrir de vastes espaces d'enseignement généraux et spécialisés, des laboratoires et des halles technologiques, des internats et des espaces de vie agréables pour les apprenants, la mise à disposition de foncier pour une ferme d'application, etc. Mais force est de constater que les conditions d'accueil sont insatisfaisantes et ne contribuent pas à l'attractivité des ITAs.

Les établissements sont confrontés à de nombreux dysfonctionnements. Des problèmes de salubrité sont signalés (eau non potable faute de systèmes de traitement opérationnels, problèmes de traitement des ordures) et engendrent des problèmes de sécurité, notamment sanitaires, parfois graves. Les internats sont en mauvais état, et comptent donc de nombreux locaux désaffectés, car inutilisables. La prestation de restauration est jugée souvent de mauvaise qualité et n'est assurée que pour les élèves internes, les accès à l'électricité et à l'eau (sanitaires) sont aléatoires. Les bâtiments sont sujets à nombreuses infiltrations.

Il semble impératif de rénover les infrastructures immobilières par un plan d'investissements ; en revanche, il serait vain de le mettre en œuvre si des moyens pérennes ne sont pas mobilisés pour leur maintenance régulière ; les modalités retenues par le passé de recours à des prestataires externes ont leurs limites et méritent d'être reconsidérées en partie par l'affectation de techniciens de maintenance formés, dédiés aux ITAs et disposant de moyens pour assurer les travaux de maintenance de base.

Des conditions d'apprentissage insatisfaisantes

Les ITAs souffrent d'un manque critique d'équipements pédagogiques pour assurer des enseignements conformes aux attendus des référentiels ; les travaux pratiques de biologie ou de physique-chimie ne peuvent être réalisés faute de consommables et de matériels en état de fonctionnement. Faute de crédits de fonctionnement suffisants, les enseignants et les élèves ne disposent pas d'accès Internet. Les fonds documentaires sont obsolètes et non actualisés.

Par ailleurs, de nombreux équipements présents sont non fonctionnels. Cela est particulièrement significatif sur les fermes pédagogiques ; les tracteurs et outils attelés sont en panne depuis plusieurs années, et ne sont pas réparés faute de moyens et de compétences mobilisables dans les établissements. Les terres agricoles des ITAs ne sont donc souvent que très peu mises en valeur ; leur exploitation recourt essentiellement à du travail manuel, et les productions de quantité modeste sont essentiellement destinées à la consommation des internes et des enseignants.

Face à ce manque criant d'équipements, les enseignements sont donc en très grande majorité théoriques, sans mise en situation des élèves, avec au final une acquisition très limitée de compétences techniques et professionnelles.

Des ressources financières nettement insuffisantes

Le contexte économique que traverse l'état angolais ne permet pas aujourd'hui d'attribuer les moyens en conséquence afin que les établissements puissent prendre en charge leurs coûts de fonctionnement. Les enseignements pâtissent de cet état de fait. Dans ce contexte, les ITAs ont réduit l'offre de prestations au bénéfice des apprenants ; les familles sont

désormais sollicitées financièrement pour le transport, l'hébergement ou la restauration de leurs enfants. Les chefs d'établissement ne disposent d'aucune marge de manœuvre, en l'absence de trésorerie ou réserves, pour assurer une maintenance minimale, engager des projets pédagogiques, réparer ou acquérir des équipements pédagogiques. Les dotations de fonctionnement annoncées en début d'exercice budgétaire ne sont attribuées qu'en partie, avec des écarts importants, et interviennent souvent dans des délais importants.

Il est à noter que la réglementation prévoit que l'Etat conserve 60% des recettes des activités annexes qui sont générées par l'établissement, seulement 40% des produits revenant à l'ITA ; cette disposition n'encourage pas les établissements à s'investir dans le développement des productions des fermes d'application ou de prestations de service.

Avec l'arrêt de la prise en charge totale des coûts de fonctionnement par l'Etat, aucun nouveau modèle économique des ITAs, soutenable et pérenne, n'a été défini. Cette étape constitue cependant une priorité pour garantir l'avenir des instituts, au-delà d'un plan de remise à niveau des infrastructures et des équipements. Une étude complémentaire s'attachera notamment à analyser les postes de charges, les capacités à développer des activités complémentaires rémunératrices (prestations de service, formation continue des actifs, etc.) et à identifier les éventuels points de blocage du cadre réglementaire budgétaire.

Dans l'attente de financements dédiés à un ambitieux programme de restructuration, il serait pertinent que l'état angolais puisse lever à titre exceptionnel quelques crédits de fonctionnement afin que les ITAs puissent relancer les activités de production sur les fermes pédagogiques et donc produire quelques ressources propres tout en redynamisant les enseignements. La levée, à titre temporaire de la contrainte réglementaire de reversement des ressources créées, serait un atout complémentaire pour les ITAs. Par ailleurs il sera utile dans l'avenir que le MED et le MINAGRIF précisent leur niveau de prise en charge respectif des coûts de structure et des coûts pédagogiques des ITA.

Un mode de gouvernance à ouvrir aux partenaires

Les ITAs disposent en théorie d'une certaine autonomie de fonctionnement pédagogique et financier. Une analyse complémentaire plus précise des statuts des ITAs sera cependant à réaliser avec les équipes de direction en place afin d'identifier les freins à une gouvernance locale renforcée. Le pilotage des ITAs est placé sous la seule responsabilité de leur directeur. De nombreux conseils constituent des lieux d'échanges, parfois redondants et limités dans leur rôle et leur capacité de décision, mais ces instances internes n'associent pas les partenaires institutionnels ou professionnels des ITAs : les services régionaux du MED et du MINAGRIF, les représentants des professionnels et maîtres de stage, les autorités locales (municipalité d'implantation de l'ITA), les familles ne participent pas à l'administration du centre de formation, et en premier lieu à la définition des orientations pédagogiques ou aux choix budgétaires.

Le fonctionnement des ITAs ne s'inscrit pas dans un cadre stratégique local co-construit avec les acteurs internes et externes. Leur pilotage ne repose pas sur un projet partagé avec les acteurs, internes comme externes. L'appropriation de démarches et d'outils méthodologiques de pilotage d'un établissement, au moyen de formations-actions² serait certainement utile : elles porteraient sur la démarche de construction d'un projet stratégique d'établissement, avec une approche territoriale multi-acteurs.

Les équipes de direction, si elles sont engagées dans leur mission, sont démunies pour intervenir sur tous les fronts, faute de moyens et d'outils méthodologiques. Leurs capacités d'action sont contraintes et se limitent souvent à gérer les problèmes quotidiens. L'initiative du MED de réunir les responsables des ITAs devrait cependant leur permettre de sortir progressivement de leur fort isolement et encourager le partage de leurs problématiques et bonnes pratiques.

Une conduite des enseignements perfectible

² Modalité de formation mettant les participants dans des démarches actives et de production de contenus en lien avec leurs situations professionnelles

Les équipes pédagogiques rencontrent des difficultés, dans la gestion des publics comme dans la mise à niveau de leurs compétences pédagogiques et didactiques.

Faute d'équipements fonctionnels, les enseignants sont contraints de dispenser des enseignements qui demeurent essentiellement académiques, au regret des élèves et des professionnels. Ces derniers déplorent que les compétences de base attendues d'un technicien ne soient souvent pas acquises. Or les équipes pédagogiques ne les sollicitent pas alors qu'ils pourraient participer à la professionnalisation des formations. Ces structures (IDA, fazendas, entreprises de services agricoles : agrofournitures, engins agricoles, etc.) pourraient être en effet avantageusement support de visites techniques, d'approches globales ou de travaux pratiques, etc.

Les résultats des élèves sont très contrastés et se traduisent par des taux de redoublement et de désistement importants lors du parcours de formation. Les élèves comme les équipes de direction entendent relèvent un manque d'« efficience » des pratiques d'enseignement. Pour leur part, les enseignants déplorent le manque d'engagement des jeunes dans leur formation, et notent qu'un nombre significatif d'élèves n'ont pas fait le choix de leur orientation scolaire, imposée par la famille. Si le nombre de candidats à l'entrée est relativement important par rapport au nombre de places disponibles, il ne traduit pas une réelle attractivité de l'établissement, mais plutôt une opportunité de poursuite locale d'études secondaires.

Le mode de formation et d'affectation des enseignants peut parfois s'avérer en décalage avec les exigences attendues du système de formation ; l'enseignement technique secondaire agricole peine en effet à recruter des enseignants formés dans les domaines de formation où ils interviennent. De l'avis des équipes de direction comme des intéressés, un nombre significatif d'enseignants, particulièrement de matières techniques, sont insuffisamment préparés à l'exercice de leur métier et pas formés aux pratiques pédagogiques. Qui plus est, leur formation continue est très faible, voire inexistante. Ils reproduisent donc souvent le mode d'enseignement généralement académique qu'ils ont reçu lors de leur scolarité et ne sont pas formés à l'approche par compétences, à la pédagogie de projet, à la construction de progressions pédagogiques pluridisciplinaires. Un plan de renforcement des capacités des formateurs apparaît nécessaire afin de redynamiser les enseignements et de les adapter aux compétences attendues d'un technicien ou aux exigences d'une poursuite d'études supérieures. Le projet de revitalisation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (RETFOP) s'inscrit bien dans cette démarche mais ne concernera qu'un nombre très limité d'enseignants des ITA.

La gestion des enseignants relève pleinement de la responsabilité du chef d'établissement mais ce dernier peut rencontrer des difficultés dans la gestion prévisionnelle des emplois, qui lui échappe totalement. Par ailleurs, il ne bénéficie pas ou très rarement d'un appui de sa tutelle notamment en termes de conseil dans le pilotage de la structure, d'évaluation de sa politique pédagogique ou de contrôle des pratiques des enseignants. Sur ce point il est chargé, avec l'appui du directeur adjoint pédagogique et au sein d'une commission, d'évaluer régulièrement les enseignants de l'ITA, ce qui se révèle parfois être source de tension.

Une nécessaire rénovation des curricula

Les référentiels de formation sont essentiellement disciplinaires. Les curricula ne laissent pas d'espace à des enseignements en phase avec les réalités agro écologiques des territoires . Qui plus est, aucune session de stage en entreprise, même de courte durée, n'est proposée lors des trois premières années du cursus, ce qui ne contribue pas à professionnaliser progressivement les élèves. Par ailleurs, en raison des difficultés de fonctionnement rencontrées sur les fermes des ITAs, les élèves ne sont que rarement mis en situation d'apprentissage pratique avant la dernière année de leur parcours, ou alors dans des conditions qu'ils estiment peu satisfaisantes (travail manuel de la terre).

La réforme actuellement engagée par le MED pour la rénovation des curricula (programme PRACIMA) vise à renforcer les enseignements pratiques et à privilégier une approche systémique et interdisciplinaire des enseignements. Il serait pertinent que les référentiels puissent dans l'avenir tenir compte des besoins du secteur privé et intégrer des espaces d'autonomie pédagogique, ce afin de mieux répondre aux besoins du secteur économique et des territoires.

Il est à souligner que l'évaluation des compétences, notamment la conception des épreuves terminales, est laissée à l'initiative des équipes ; les épreuves mériteraient d'être harmonisées au niveau national pour garantir un même niveau d'exigence et une équité dans l'attribution du diplôme.

La mise en œuvre à la rentrée 2018 de la 13^{ème} année, consacrée à la réalisation d'une période de stage en milieu professionnel de six mois, s'est révélée complexe à mettre en œuvre pour les équipes. Le placement des jeunes s'est révélé souvent difficile en raison de la méconnaissance des acteurs territoriaux. Le suivi des élèves en stage est rarement réalisé. Au-delà de l'absence de moyens, cela traduit une césure entre les acteurs de la formation et les professionnels. Les GIVA, (cabinet d'insertion pour la vie active) spécifiquement chargés du placement en stage des jeunes, et plus généralement de leur insertion professionnelle, n'ont pas pu encore apporter l'appui attendu. Leur configuration, parfois limitée à un seul enseignant qui ne consacre qu'une partie de son service à cette activité sans moyens, et leur démarche demandent à être consolidées. Si les équipes ont aujourd'hui peu de lisibilité sur la cartographie des acteurs professionnels, le recensement agricole en cours de réalisation par le MINAGRIF sera précieux pour développer des relations avec le monde agricole. La dynamique engagée devrait donc permettre de renforcer progressivement les relations de l'école avec le monde professionnel.

Des établissements peu ancrés dans leur territoire

Les entretiens montrent que les relations des instituts avec les professionnels du monde agricole (producteurs, services à l'agriculture, services étatiques, ONG, etc.) sont distendues. Comme précisé, la gouvernance des établissements n'associe pas ces acteurs territoriaux, institutionnels, civils et professionnels qui pourraient être des leviers dans la définition d'un projet pédagogique pour les ITAs, l'insertion des jeunes et l'accès à des ressources locales.

Des actions relativement simples et peu coûteuses pourraient être envisagées ; les professionnels rencontrés ont en effet témoigné de leur volonté à s'engager auprès des ITAs, qu'ils considèrent essentiels. Tous expriment un besoin fort de ressources humaines formées pour le développement de leurs activités, la main d'œuvre salariée étant rarement alphabétisée, très rarement formée aux techniques agricoles de base et peu autonome.

Dans leurs enseignements, les équipes pédagogiques ne mobilisent pas d'outils méthodologiques (approche systémique de l'entreprise, diagnostic agraire, etc.) qui leur permettraient d'appréhender les spécificités agricoles du territoire, et donc les besoins particuliers de formation, et d'interagir avec les acteurs du développement agricole. Ceci pourrait passer notamment par la mise en place de prestations de services.

Une faible insertion professionnelle des diplômés

L'absence d'ancrage territorial des ITAs participe assurément à la difficulté majeure que rencontrent les jeunes à s'insérer professionnellement. Leur insertion dans le secteur agricole est marginale, que ce soit dans les structures de conseil à l'agriculture familiale ou dans les exploitations privées. Elle ne concernerait que 3 à 5% des jeunes diplômés. Il est à souligner que ces données sont estimatives, étant donné qu'il n'existe pas d'outils de suivi de cohorte et du devenir des jeunes après leur sortie de l'ITA. Elles interrogent cependant sur l'attractivité du secteur agricole, et particulièrement du métier de conseiller. Le faible niveau des revenus proposés inciterait de nombreux jeunes à poursuivre des études supérieures. Cependant très peu intègrent des cursus d'ingénieurs agronomes (instituts polytechniques, faculté agronomiques), en raison de compétences souvent insuffisantes pour réussir les tests de sélection. Quelques-uns se réorientent vers des parcours universitaires sans rapport avec leurs études agricoles. C'est donc la très grande majorité des sortants qui se retrouve inactifs et subsistent en ville dans des activités économiques informelles.

L'insertion des jeunes est confrontée à une conjugaison de freins, dont certains relèvent du manque d'organisation du secteur économique agricole et des difficultés de l'Etat à mettre en œuvre ses politiques publiques.

Les moyens actuellement consacrés au conseil aux agriculteurs, malgré l'appui des programmes internationaux en cours, sont sous-dimensionnés pour une embauche plus conséquente de jeunes techniciens dans les structures en charge du développement agricole. Au même titre, le potentiel d'emploi demeure encore limité dans le secteur privé ; par exemple on ne compte qu'une dizaine de fazendas dans la province de Malanje d'une taille significative qui permettrait l'embauche de techniciens. Les potentialités d'insertion reposent donc sur un nombre restreint d'acteurs qui, à ce jour, concernent principalement les IDA (grâce à l'opportunité des programmes de soutien à l'agriculture familiale mais qui sont d'une durée limitée) et de rares entreprises privées.

Les lacunes dans les compétences des diplômés sont également avancées par les acteurs professionnels, publics ou privés, comme un obstacle au recrutement des jeunes. Ces acteurs préfèrent alors parfois recourir à des compétences étrangères. Ces propos sont cependant à relativiser, car les entretiens conduits ont démontré à contrario que l'accueil des élèves en stage de 13^{ème} année s'est souvent révélée être une réussite partagée pour les maîtres de stage et les apprenants. Mais il est indéniable que les ITAs souffrent parfois d'un discrédit et d'une image dégradée.

Par ailleurs, la quasi impossibilité d'accéder actuellement au crédit bancaire freine les initiatives des jeunes à s'engager dans l'auto-entrepreneuriat, comme la création d'une exploitation agricole ou d'une entreprise de services. Les facteurs de risques de ces activités agricoles et le manque de solvabilité des jeunes sont les raisons avancées par les acteurs financiers.

Enfin, l'insertion des jeunes, qu'elle soit scolaire ou professionnelle, n'est pas à ce jour intégrée dans un continuum formation-insertion. L'accompagnement du projet personnel et professionnel des jeunes n'est pas inscrit dans leur référentiel de formation alors qu'il permettrait assurément d'améliorer leur insertion, malgré l'apparition (récente) des GVA.

SYNTHESE

Ce diagnostic met en évidence les enjeux suivants qui seront à relever par les instituts techniques agraires et leur tutelle :

- Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, dans le secteur des services à l'agriculture (conseil, négoce, etc.), dans le secteur productif (salarial en fazendas ou en entreprises agroalimentaires, auto-entrepreneuriat), mais aussi pour la poursuite d'études le cas échéant ;
- Répondre aux besoins de compétences des acteurs professionnels et accompagner la volonté politique de relance de l'économie agricole en soutenant la promotion des filières rentables ;
- Consolider et pérenniser le fonctionnement des instituts, par la définition d'un nouveau modèle économique associant les acteurs territoriaux et ouvert aux projets de développement portés par l'Etat et les bailleurs.

L'atteinte de ces objectifs appelle la mise en œuvre de réformes qui viseront :

- Une amélioration de la qualité des conditions d'accueil et d'apprentissage des usagers, par une rénovation des infrastructures et une mise à niveau des équipements ;
- Une amélioration de la qualité des formations, avec une professionnalisation des enseignements (approche par compétences, pluridisciplinarité) et une rénovation des curricula ;
- Un renforcement des capacités des équipes pédagogiques et administratives ;
- Un renforcement des capacités en ingénierie de formation ;
- Une ouverture des ITAs à leurs territoires, tant dans la conduite des enseignements (externalisation des enseignements, intervention des professionnels, etc.) que dans la gouvernance des instituts (participation aux instances, au modèle économique, etc.).
- L'élaboration et l'opérationnalisation d'une stratégie d'appui à l'insertion des jeunes diplômés
- Une amélioration du financement de la formation professionnelle pour soutenir l'ensemble des réformes ci-dessus énumérées.

PROPOSITIONS D' ACTIONS DE COOPERATION BILATERALE ENTRE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL AGRICOLE ANGOLAIS ET FRANÇAIS

En regard des éléments d'analyse présentés, la coopération bilatérale pourrait porter sur un accompagnement de la partie angolaise par la partie française dans les actions suivantes :

L'ANALYSE DU CADRE INSTITUTIONNEL DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE A DIFFERENTS NIVEAUX

- Le pilotage de la formation agricole et mise en œuvre d'un suivi-évaluation permanent du dispositif
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- L'inspection en appui au dispositif et aux établissements
- La certification des formations
- Le recrutement et la formation des enseignants

LA GOUVERNANCE DES ITAs POUR UNE MEILLEURE EFFICIENCE DANS L'EXERCICE DE LEURS MISSIONS

- L'évaluation et la réflexion sur le rôle des acteurs locaux dans la gouvernance des ITA
- L'évaluation et la réflexion sur le statut des ITA
- Le pilotage stratégique par le projet d'établissement
- Le rôle des services déconcentrés de l'Etat (DPA, DPE)

L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION

- Une analyse et une prise en compte dans la construction des curricula, des opportunités économiques tenant compte des réalités agroécologique de l'environnement chaque ITA
- Le renforcement des capacités pédagogiques des enseignants : pédagogie de projet, mise en œuvre pluridisciplinaire des enseignements, évaluation par compétences, formation pratique, association des acteurs professionnels dans les enseignements, etc.
- L'accompagnement de la réforme actuelle des curricula des techniciens

LA REFLEXION SUR LA CONSTRUCTION D'UN MODELE ECONOMIQUE DES ITAs PERENNE

- Le rôle et le fonctionnement des exploitations pédagogiques
- La participation à la formation continue des actifs agricoles et l'implication dans les projets/programmes portés par l'Etat et les bailleurs
- La mobilisation des ressources du territoire

LE POSITIONNEMENT DES ITAs COMME ACTEURS DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LEUR TERRITOIRE

En collaboration avec les structures, les projets et les programmes existants :

- Le développement de capacités en ingénierie de formation : analyse des situations de travail, approche par compétences, construction d'un référentiel métier-compétences, d'un référentiel de de formation et de certification, d'un guide d'équipement ;
- L'appropriation d'outils méthodologiques (diagnostic agraire, etc.)
- La construction de modules de formation à destination des acteurs du développement et des opérateurs de la formation aux agriculteurs
- La construction d'outils de capitalisation et de diffusion de ressources

Les modalités de cet accompagnement pourraient généralement prendre la forme de formations-actions ou d'ateliers de co-constructions d'outils méthodologiques. Des échanges de pratiques entre pairs, institutionnels ou acteurs de la formation, via des visites d'études serait également pertinents. Des formateurs de l'enseignement supérieur, des cadres et enseignants en EPLEFPA, des Délégués régionaux en ingénierie de formation et l'Inspection de l'enseignement agricole pourraient être mobilisés dans la mise en œuvre de ce plan d'action.

PREFAISABILITE D'UN FUTUR PROJET D'APPUI A LA FAR

FINALITE ET CIBLE DU PROJET

La **finalité** du projet envisagé est de soutenir le développement de l'agriculture à travers la formation professionnelle.

Ce projet contribuera à la diversification de l'économie, à la création d'emploi et de richesse.

La **cible** est les ITAs (Institutos Técnicos Agrários).

L'idée qui sous-tend le projet est celle de mettre les ITAs au cœur de leur territoire en créant les liens entre l'ITA et tous les acteurs du secteur agricole de son territoire. En effet, un lycée professionnel devrait être connecté à tous les acteurs à 50km à la ronde (collectivités locales, chefs traditionnels, associations paysannes, entreprises, etc.).

Ce projet est au carrefour entre une politique agricole et une politique de formation. Il s'agit au niveau macro de soutenir les politiques publiques dans le domaine de la formation et dans le secteur agricole, au niveau méso de soutenir le réseau des ITAs et d'appuyer les réformes en cours au niveau des curricula et du modèle économique et au niveau micro de les réhabiliter afin de leur donner les moyens d'offrir des formations de qualité en interne comme en externe. Il faut souligner la nécessité d'un modèle économique soutenable afin d'assurer la pérennité des impacts du projet.

Il y aurait deux groupes de bénéficiaires : d'une part les étudiants des ITAs et plus particulièrement ceux de 12ème et 13ème année ; et d'autre part, les techniciens du secteur public ou du secteur privé, dont le travail consiste à soutenir les exploitants agricoles.

Au niveau du premier groupe, il s'agit d'améliorer l'employabilité et l'insertion sur le marché du travail mais aussi dans l'enseignement supérieur. Pour le second groupe, l'objectif est de renforcer les compétences à travers de la formation continue offerte par les ITAs.

Le projet est envisagé en deux phases : une première phase portant sur 3 instituts pilotes (critères de sélection à définir) et une deuxième phase de déploiement aux 7 autres instituts.

RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus du projet sont les suivants :

- Définir un modèle économique durable et faire évoluer le mode de gouvernance actuel des ITAs ;
- Faire des ITAs des centres de ressources et de compétences pour la production, la diffusion et la capitalisation de la connaissance sur les métiers en lien avec les filières et les besoins du territoire ;
- Améliorer la qualité du dispositif de formation au service de l'employabilité des jeunes avec une articulation formation / insertion ;
- Positionner les ITAs "pilotes" comme acteurs et promoteurs des ajustements ou des réformes institutionnelles.

Définir un modèle économique durable et faire évoluer le mode de gouvernance actuel des ITAs

- Renforcer les capacités des gestionnaires des ITAs sur la gouvernance (projets d'établissements, projets de centre...):
 - état des lieux du mode de gouvernance de la structure tel qu'il est inscrit dans la loi (instances de représentation, de pilotage, degré d'autonomie budgétaire) et identification des leviers potentiellement mobilisables et des insuffisances du statut et du cadre réglementaire (ces éléments issus d'un accompagnement au fil de l'eau dans les 3 ITAs pilotes seront repris dans le cadre de l'étude prévue pour le réajustement du cadre institutionnel) ;
 - accompagnement à la révision et mise en place d'un cadre réglementaire expérimental qui fera l'objet d'une étude détaillée plus tard (cf. "réajustement du cadre institutionnel") ;
 - sur la base des recommandations, renforcer les compétences des gestionnaires (conception d'un plan de formation et mise en œuvre).

- Co-construire un modèle économique durable des ITAs, par la mise en œuvre des conditions réglementaires et fonctionnelles ad hoc :
 - étude / état des lieux des centres sur charges/ressources (centre de coût) : statuts, cadre réglementaire du fonctionnement budgétaire de l'ITA, besoins, salaires des enseignants, fonctionnement, infrastructures, internat, exploitations agricoles.
 - identification des ressources possibles (prestations de services) ;
 - étude technico-économique sur les capacités des ITAs à développer leurs capacités à générer leurs propres ressources : potentiel de production agricole (atelier pédagogique), prestations de service, etc. ;
 - identification des conditions de durabilité et dimensionnement des investissements à prévoir.

Faire des ITAs des centres de ressources et de compétences pour la production, la diffusion et la capitalisation de la connaissance sur les métiers en lien avec les filières et les besoins du territoire

- Développer des capacités en ingénierie de formation au sein des GIVAs, en accompagnement des structures/programmes portés par les acteurs territoriaux du développement agricole (CADP, SAMAP, ADRA, ...) :
 - réaliser un état des lieux des missions et actions effectivement réalisées par les GIVAs ;
 - construire et réaliser des formation-actions pour renforcer les compétences en ingénierie de formation des GIVAs.

- Consolider les relations entre les ITAs et les acteurs du territoire (ancrage territorial) en vue de l'amélioration et la professionnalisation continue des formations :
 - réaliser des diagnostics agraires du territoire d'intervention des ITAs, recenser les acteurs ;
 - créer les conditions nécessaires à la mise en relation des acteurs de la formation et les acteurs professionnels du développement agricole et rural (ex : création d'évènements, journées, forums, ...) ;
 - créer des "centres de stages" au sein des communautés (en lien avec les CEP, EDA, ADRA exécutés dans le cadre des projets/programmes ...) par la prise en charge de stagiaires ;
 - mettre à disposition des enseignants des moyens : pour l'invitation de professionnels à l'ITA, pour le placement et le suivi de stagiaires en entreprises, pour la mise en situations pédagogiques des étudiants, l'intervention de professionnels dans les cours, etc. ;
 - capitaliser les données produites par les acteurs du développement rural et agricole (dont les projets) : résultats technico-économiques, organisation des acteurs, structuration des filières...

- Développer un dispositif de formation capable d'accompagner le développement des compétences des acteurs du conseil et des services en agriculture :
 - accompagner les GIVAs afin qu'ils participent à la définition des référentiels de compétences des nouveaux métiers porteurs en lien avec les partenaires sur leur territoire ;
 - produire des référentiels de formation adaptés, des matériels didactiques ... dédiés aux conseillers ;
 - mettre en œuvre ces référentiels de formation dans le cadre d'une offre de formation continue courte ;
 - renforcer les capacités des acteurs du conseil et des services à l'agriculture (formations continues courtes spécifiques portées par l'ITA).

Améliorer la qualité du dispositif de formation au service de l'employabilité des jeunes avec une articulation formation / insertion

- Renforcer les capacités des formateurs à développer des méthodes et pratiques pédagogiques en faveur d'une formation plus pratique et adaptée aux spécificités du territoire :
 - coréaliser un diagnostic approfondi des besoins des formateurs (en partenariat avec l'ISCED) ;
 - co-concevoir, avec les formateurs de l'ISCED, un programme de formation adapté aux besoins et aux exigences réglementaires (agrégation pédagogique) ;
 - mettre en œuvre ce programme de formation (incluant un suivi et un renforcement de capacités dans la durée).

- Réhabiliter les infrastructures et mettre à niveau les équipements :
 - réaliser une étude technico-économique des besoins en infrastructures de formation, d'application (ferme pédagogique, ateliers techniques...), d'accueil (hébergement, restauration), de services administratifs: réhabilitation et nouveaux besoins ;
 - réaliser une étude technico-économique des besoins en équipements ;
 - réaliser les investissements et travaux ;
 - évaluer les besoins financiers et humains pour la maintenance.

- Adapter les curricula pour une meilleure prise en compte du projet personnel et professionnel des étudiants :
 - accompagner les ITAs pilotes pour être des centres d'expérimentation de la réforme des curricula en lien avec l'INIDE ;
 - conduire des analyse de situation de travail (AST) avec les GIVAs (en associant un pool de formateurs de l'ITA) et l'appui de l'INIDE;
 - coproduire les référentiels métiers/compétences, formation, GOMP et évaluation sur les futurs métiers cibles des étudiants des ITAs;
 - co-concevoir des innovations pédagogiques visant la professionnalisation des enseignements des ITAs (développement personnel, entrepreneuriat, montage de business plan ...) ;
 - coproduction et révisions des curricula avec l'INIDE et les ITAs au niveau national (ateliers, études complémentaires ...).

- Identifier et utiliser les programmes d'accompagnement à l'installation sur le territoire (CADP, SAMAP, SREP...) :
 - capitaliser les études de filières produites par les projets intervenant sur les territoires des ITAs (pour identifier les métiers ciblés notamment) ;
 - renforcer les capacités d'intervention des GIVAs à l'insertion professionnelle des étudiants et créer un pool de formateurs pour l'accompagnement de porteurs de projets: modèles de conventions, accompagnement du projet d'installation des jeunes (avec SREP notamment), coaching des formateurs intervenant pour le GIVA, implication des formateurs...

Positionner les ITAs "pilotes" comme acteurs et promoteurs des ajustements ou des réformes institutionnelles

- Produire et mettre en œuvre les conditions réglementaires nécessaires au développement et renforcement des ITAs :
 - conduire une étude juridique des statuts actuels des ITAs et proposer les évolutions réglementaires nécessaires à la conduite de leurs nouvelles missions : examen du cadre réglementaire, du mode de gouvernance, du mode de financement, fonctionnement pédagogique ... ;
 - appuyer l'écriture des textes réglementaires portant sur les nouveaux curricula.
- Optimiser le pilotage de la FAR :
 - réaliser un état des lieux des relations entre les ministères impliqués dans le dispositif de la FAR (responsabilités respectives des ministères concernés, difficultés rencontrées, pistes d'amélioration) - ex: séminaire interministériel ;
 - adapter le mode de pilotage (casa civil) afin d'intégrer et de mettre en œuvre le nouveau cadre réglementaire proposé ;
 - mettre à disposition une assistance technique résidente et perlée, visites d'échanges ... ;
 - assurer une connexion entre les évolutions et besoins du secteur économique agricole et les orientations stratégiques à apporter à la FAR.

LES ACTIVITES FINANCEES

Le projet financerait des infrastructures, des équipements et de la formation / renforcement de capacités.

Parmi les besoins en Infrastructures, on peut citer, pour chaque institut :

- Réhabilitation des bâtiments et des internats
- Aménagement d'une zone pour l'horticulture
- Aménagement d'un atelier équipé d'engins mécaniques
- Construction d'un système d'irrigation
- Aménagement d'une zone de transformation des produits agricoles
- Aménagement d'une zone de production animale (poulailler, étable, porcherie, piscine pour la pisciculture...)
- Installation de sources d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques, ...)
- Installation d'équipement de traitement de l'eau (filtres pour eau potable, traitement des eaux usées...)

Les équipements logistiques ou pédagogiques pourraient concerner, pour chaque institut :

- Des moyens de transports
- Des équipements pour les laboratoires
- Des salles multimédia
- Des bibliothèques et leurs ressources bibliographiques

La formation et le renforcement de capacités pourraient porter sur :

- La formation des professeurs
- Le renforcement des capacités des équipes de gestion dans la mise en oeuvre des réformes
- L'adaptation des curricula notamment pour les mettre en adéquation avec le territoire et pour adopter une approche métier (approche par compétences)
- La définition d'un modèle économique soutenable
- L'ouverture au territoire (articulation avec les professionnels et acteurs du territoire)
- Le développement d'une offre de formation
- La capitalisation et la production de connaissances sur l'agriculture

Faisabilité technico-économique

Approfondir les propositions formulées dans la mission d'identification avec en particulier :

- Préciser les activités du projet relatives aux besoins en infrastructures, équipements et formations.
- Faire en particulier des propositions relatives à l'accompagnement des stages (13^{ème} année), à l'appui à la création d'entreprises et à l'offre de formation par les ITAs, notamment l'offre de formation qualifiante au bénéfice des petits exploitants.
- Procéder à une analyse des capacités des acteurs concernés et besoin d'accompagnement au niveau des EDA/IDA, des ITAs, de l'ISCED, de l'INIDE, du MED, ...
- Définir des critères de sélection, analyser les 10 ITAs au regard de ces critères et proposer le choix de 3 ITAs "pilotes".
- Cartographier et quantifier les acteurs bénéficiaires directs et indirects du projet.
- Réalisation d'une *baseline* :
 - Collecter les données sur l'orientation des étudiants à la sortie du primaire, à la sortie des ITAs, leur origine à l'entrée dans l'enseignement supérieur agricole ;
 - Evaluer avec précision la demande (désir) des jeunes (échantillon à constituer) en vue d'orienter des actions de revalorisation des métiers ruraux ;
 - Quantifier les flux de recrutement et d'insertion des étudiants des ITAs (flux, origine géographique et académique des entrants, taux de diplomation, nature et taux de sortie ou d'insertion...).
- Apprécier l'impact à long terme du projet sur le dispositif national de FAR.
- Evaluer les contributions possibles des autres programmes et projets portés par le MED (RETFOP, PAC,) et le MINAGRIF (SREP, SAMAP, CADP) et préciser les complémentarités.
- Identifier les projets publics ou privés pouvant avoir un lien avec les ITAs et le présent projet et préciser la nature de ce lien.
- Intégrer les résultats de l'évaluation des CEP (champs écoles paysans) prévue début 2020 et apprécier le rôle des ITAs dans le dispositifs de conseil et de formation de masse dans leurs territoires d'intervention.
- Evaluer les coûts (fonctionnement, investissement, RH) des différentes activités proposées en séparant la phase pilote et la phase d'élargissement aux 7 autres ITAs.
- Examiner avec précision les possibilités des ministères compétents (éducation, finance) de soutenir durablement le budget de fonctionnement des ITAs pendant et après le projet. C'est un élément qui conditionnera le niveau d'appui technique à prévoir dans la réforme des ITAs (formation de formateurs, curricula ...)
- Etablir le budget de fonctionnement des centres et proposer un modèle économique soutenable.
- Proposer un calendrier prévisionnel d'exécution du projet.
- Identifier les éléments critiques de réussite du projet.

Faisabilité institutionnelle

- Etudier le rôle des institutions intervenant dans l'élaboration, la validation et la mise en œuvre des activités du projet, dans la coordination et le pilotage, dans l'exécution financière, budgétaire et comptable.
- Faire des propositions au sujet de cette faisabilité du projet au niveau central (coordination des différentes composantes du projet, montage du projet...) et au niveau régional.
- Préciser les mécanismes de financement qui régissent les relations entre les différents acteurs du projet.
- Préciser les modalités de partenariats avec les autres ministères (MINAGRIF, MAPTSS, MESCT).
- Analyser les conditions de pilotage interministériel du projet.
- Mettre en évidence les possibles risques et freins à la réussite de ce projet.

Faisabilité organisationnelle

- Proposer des mécanismes de mise en œuvre des activités du projet (intervenants, modes opératoires, mécanismes de coordination et de régulation).
- Proposer les différentes étapes à mettre en œuvre, notamment pour ce qui relève de la constitution des équipes pédagogiques (recrutements, formation des formateurs).
- Formuler des propositions en matière d'assistance technique et partenariats.
- Chiffrer l'AMO.
- Pré-identifier les appuis possibles des coopérations décentralisées et des établissements de formation français, ainsi que des fédérations professionnelles d'autres pays, pour les aspects d'ingénierie de formation et les équipements.
- Mettre en évidence les risques et freins prévisionnels et les mesures de remédiation à envisager.
- Définir le mode opératoire le mieux adapté pour accompagner la MO dans la mise en œuvre du projet (proposition d'un dispositif, recours éventuel à une agence d'exécution), et proposer notamment des solutions en termes de mise à disposition d'une assistance technique (à quel niveau ? pour quels besoins ?).
- Préciser les mécanismes de contrôle fiduciaire interne et externe. L'analyse des mécanismes fiduciaires pour les activités du projet sera approfondie (tant au plan de la description des intervenants et modes opératoires que du contrôle interne et externe et l'évaluation des risques fiduciaires).

ESTIMATION DU BUDGET PROJET

Le projet, de 5 ans, se déroulerait en 2 grandes phase :

Phase 1 – expérimentation sur 3 centres pilotes / 3 ans

Phase 2 – dissémination sur les 10 centres / 2 ans

Grand total	Coordination du projet	Phase 1	Phase 2
20 537 000 €	2 577 000 €	6 270 000 €	11 690 000 €
Coordination du projet	nombre	montant unitaire (€)	total (€)
1 assistant technique Senior	5	200 000	1 000 000
3 juniors (1 par centre)	9	70 000	630 000
Véhicules	4	50 000	200 000
Frais de fonctionnement	5	80 000	400 000
Expertise appui aux ministères (MINAGRIF, MED, ISCED, INIDE)	5	21 000	105 000
assistant compta finance	5	8 400	42 000
Evaluations, audits	1	200 000	200 000
Phase 1	nombre	montant unitaire	total
Hard			
Equipement et matériel fermes pédagogiques	3	200 000	600 000
Salle multimédia	3	50 000	150 000
Réhabilitation internat et autres salles de classe	3	700 000	2 100 000
Bibliothèque / ressources didactiques	3	150 000	450 000
véhicule pickup	3	30 000	90 000
Soft			
Formations	3	500 000	1 500 000
Ateliers, séminaires, animation de réseau	3	200 000	600 000
Fonds d'études	3	200 000	600 000
contribution au fonctionnement des centres (entretien véhicule, maintenance équipements)	3	60 000	180 000

Phase 2	nombre	montant unitaire	total
<i>Hard</i>			
Equipement et matériel fermes pédagogiques	7	200 000	1 400 000
Salle multimédia	7	50 000	350 000
Réhabilitation internat et autres salles de classe	7	700 000	4 900 000
Bibliothèque / ressources didactiques	7	150 000	1 050 000
véhicule pickup	7	30 000	210 000
<i>Soft</i>			
Formations	2	1 050 000	2 100 000
Ateliers, séminaires, animation de réseau	2	200 000	400 000
fonds d'études	2	500 000	1 000 000
contribution au fonctionnement des centres (entretien véhicule, maintenance équipements)	2	140 000	280 000